



asset
management

INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

75015 Paris Cedex 15

T 01 53 15 70 00

WWW.CPR-AM.COM

CPR MONETAIRE ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	27
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	44
Informations spécifiques	46
Informations réglementaires	47
Certification du Commissaire aux comptes	53
Comptes annuels	58
Bilan Actif	59
Bilan Passif	60
Hors-Bilan	61
Compte de Résultat	64
Annexes aux comptes annuels	65
Règles et méthodes comptables	66
Evolution de l'Actif net	70
Compléments d'information	71
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	85
Inventaire	87
Annexe(s)	96
Information SFDR	97
Loi Energie Climat (LEC)	108

Produit

CPR Monétaire ISR - S

FR0013372638 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Monétaire ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Monétaire standard

Objectifs: En souscrivant dans CPR Monétaire ISR, vous investissez dans un portefeuille composé de titres monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure ou égale à 12 mois. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") sera inférieure ou égale à 6 mois. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 2 ans.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement Responsable.

L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concerné. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5.

Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmi.fr

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Monétaire ISR.

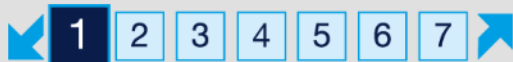
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 mois. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 0.25 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après 0.25 année(s)	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant : 0.25 année(s). Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 910	
	Rendement annuel moyen		-10,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 860	
	Rendement annuel moyen		-11,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 890	
	Rendement annuel moyen		-11,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 950	
	Rendement annuel moyen		-10,5%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Vous avez droit à la restitution d'au moins de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 3 mois*
Coûts totaux	€1 007
Incidence des coûts annuels**	47,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 35,87% avant déduction des coûts et de -11,10% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 3 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	19 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 10 % TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé réalisée par le FCP au cours de l'exercice. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Monétaire ISR conformément au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Monétaire ISR - R

FR0013515954 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Monétaire ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Monétaire standard

Objectifs: En souscrivant dans CPR Monétaire ISR, vous investissez dans un portefeuille composé de titres monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure ou égale à 12 mois. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") sera inférieure ou égale à 6 mois. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 2 ans.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement Responsable.

L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concerné. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5.

Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmi.fr

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Monétaire ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

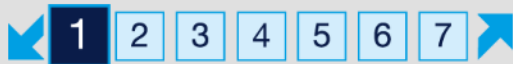
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 mois. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 0.25 année(s)	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 0.25 année(s)
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant : 0.25 année(s). Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 890</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,1%</p>
Scénario défavorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 840</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,6%</p>
Scénario intermédiaire	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 880</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,2%</p>
Scénario favorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 940</p> <p>Rendement annuel moyen : -0,6%</p>

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Vous avez droit à la restitution d'au moins de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 3 mois*
Coûts totaux	€104
Incidence des coûts annuels**	4,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,00% avant déduction des coûts et de -1,20% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 3 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	9 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 10 % TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé réalisée par le FCP au cours de l'exercice. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Monétaire ISR conformément au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Monétaire ISR - I

FR0010979278 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Monétaire ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Monétaire standard

Objectifs: En souscrivant dans CPR Monétaire ISR, vous investissez dans un portefeuille composé de titres monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure ou égale à 12 mois. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") sera inférieure ou égale à 6 mois. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 2 ans.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement Responsable.

L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concerné. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5.

Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmi.fr

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Monétaire ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

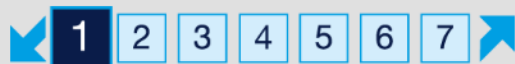
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 mois. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 0.25 année(s)	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 0.25 année(s)
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant : 0.25 année(s). Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen €9 890 -1,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen €9 840 -1,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen €9 880 -1,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen €9 940 -0,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Vous avez droit à la restitution d'au moins de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 3 mois*
Coûts totaux	€106
Incidence des coûts annuels**	4,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,10% avant déduction des coûts et de -1,20% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 3 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	17 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 10 % TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé réalisée par le FCP au cours de l'exercice. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Monétaire ISR conformément au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Monétaire ISR - Z

FR0014006HA6 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Monétaire ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Monétaire standard

Objectifs: En souscrivant dans CPR Monétaire ISR, vous investissez dans un portefeuille composé de titres monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure ou égale à 12 mois. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") sera inférieure ou égale à 6 mois. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 2 ans.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement Responsable.

L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés

Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concerné. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5.

Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmi.fr

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur

investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Monétaire ISR.

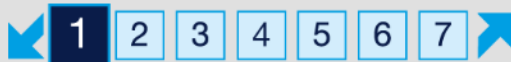
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 mois. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 0.25 année(s)	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 0.25 année(s)
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant : 0.25 année(s). Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 890 -1,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 840 -1,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 880 -1,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
	€9 940 -0,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Vous avez droit à la restitution d'au moins de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 3 mois*
Coûts totaux	€104
Incidence des coûts annuels**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,16% avant déduction des coûts et de -1,20% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 3 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	3 EUR
Coûts de transaction	de 0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	1 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 10% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Monétaire ISR conformément au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Monétaire ISR - P

FR0010745216 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Monétaire ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Monétaire standard

Objectifs: En souscrivant dans CPR Monétaire ISR, vous investissez dans un portefeuille composé de titres monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure ou égale à 12 mois. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") sera inférieure ou égale à 6 mois. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 2 ans.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement Responsable.

L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concerné. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5.

Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmi.fr

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Monétaire ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

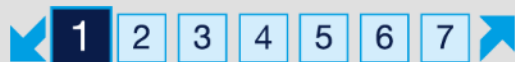
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 mois. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 0.25 année(s)	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 0.25 année(s)
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant : 0.25 année(s). Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 890</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,1%</p>
Scénario défavorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 820</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,8%</p>
Scénario intermédiaire	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 880</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,2%</p>
Scénario favorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 940</p> <p>Rendement annuel moyen : -0,6%</p>

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Vous avez droit à la restitution d'au moins de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 3 mois*
Coûts totaux	€110
Incidence des coûts annuels**	4,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,27% avant déduction des coûts et de -1,20% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 3 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	34 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 10 % TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé réalisée par le FCP au cours de l'exercice. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Monétaire ISR conformément au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Produit

CPR Monétaire ISR - SI

FR0014001001 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Monétaire ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Monétaire standard

Objectifs: En souscrivant dans CPR Monétaire ISR, vous investissez dans un portefeuille composé de titres monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure ou égale à 12 mois. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") sera inférieure ou égale à 6 mois. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 2 ans.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à 3 mois) en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux en fonction des prévisions d'évolution de taux et l'exposition au crédit en fonction d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La sélection d'obligations et de titres de créances négociables d'émetteurs appartenant à toutes zones géographiques répond à des critères d'Investissement Socialement Responsable.

L'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale)

D'autre part, la société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés

- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de l'appréciation de la "haute qualité" des instruments utilisés au moment de leur acquisition, sur ses équipes et sur un processus interne qui intègre notamment, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation, la nature de l'instrument et la durée de vie résiduelle du titre. Pour évaluer la qualité de crédit de l'instrument, la société de gestion s'appuie sur son analyse interne qui peut se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demande de remboursement des dépôts concerné. La société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 0.5.

Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmi.fr

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Monétaire ISR.

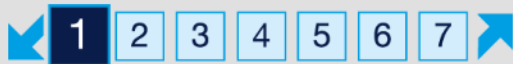
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 3 mois. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 0.25 année(s)	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 0.25 année(s)
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant : 0.25 année(s). Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Scénario de tensions	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 890</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,1%</p>
Scénario défavorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 850</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,5%</p>
Scénario intermédiaire	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 880</p> <p>Rendement annuel moyen : -1,2%</p>
Scénario favorable	<p>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : €9 940</p> <p>Rendement annuel moyen : -0,6%</p>

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Vous avez droit à la restitution d'au moins de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Supérieure à 3 mois*
Coûts totaux	€104
Incidence des coûts annuels**	4,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,03% avant déduction des coûts et de -1,20% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après Supérieure à 3 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	12 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 10 % TTC de la part de performance supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé réalisée par le FCP au cours de l'exercice. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Monétaire ISR conformément au prospectus de CPR Monétaire ISR.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

Compte rendu d'activité

Avril 2022

La guerre entre la Russie et l'Ukraine est restée une source de volatilité pour les marchés, poussant les prix des matières premières à la hausse et maintenant la pression sur une inflation déjà élevée. Les Banques Centrales restent "hawkish" et se focalisent sur les risques à la hausse pour les perspectives d'inflation, malgré les inquiétudes pesant sur la croissance. Les Banques Centrales semblent en effet de plus en plus pressées de resserrer leurs politiques monétaires au regard de la hausse des prix, en dépit de la faiblesse de l'activité pénalisée par la pénurie de certaines matières premières ou biens intermédiaires et le fléchissement de la confiance des ménages devant l'inflation. La croissance trimestrielle (Q1 2022 versus Q4 2021) progresse ainsi de seulement 0.2% en zone Euro et fléchit de -0.5% aux Etats-Unis tandis que l'inflation reste sur de très hauts niveaux à +7.5% en glissement annuel en zone Euro et +8.5% aux Etats-Unis. La faiblesse de l'Euro laisse penser que le pic d'inflation n'est pas atteint. En avril, la BCE n'a pas indiqué une volonté d'accélérer le rythme de fin du stimulus : elle a confirmé ses orientations précédentes concernant l'assouplissement quantitatif (qui devrait prendre fin au troisième trimestre) et la séquence de sa politique conventionnelle, les taux directeurs devraient augmenter "à un moment donné" après la fin du QE. Si les membres de la BCE s'accordent désormais sur une hausse des taux, le mois de juin devrait nous éclairer sur le calendrier et la latitude de cette hausse. S'agissant de la Fed, celle-ci devrait réduire la taille de son bilan record (9 000 milliards de dollars), comme indiqué dans sa feuille de route de resserrement monétaire, après deux ans de QE. Jerome Powell a envoyé des signaux clairs indiquant que la Fed était prête à relever son taux directeur de 50 points de base lors du FOMC du mois de mai. La poursuite du mouvement de remontée des taux souverains s'est ainsi nettement inscrite sur le mois : les taux ont progressé à 2.93% pour le 10 ans américain (+60bp) et à 0.94% (+39bps) pour le 10 ans allemand. Ces anticipations entraînent aussi un écartement des spreads pays ou du swap contre Allemagne. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : D'abord, la raréfaction des obligations souveraines et notamment allemandes avec un flottant de l'ordre de 20% alors que les besoins en collatéral sont renforcés et que le programme d'achat de la BCE est toujours actif. Ensuite, les acteurs qui couvrent leur portefeuille plus aisément en vendant des swaps (swap payeur). Les marchés du crédit sont repartis à l'écartement, mettant fin au rallye des trois dernières semaines de mars et reflétant les préoccupations persistantes concernant l'inflation élevée et l'affaiblissement de la croissance. La prime moyenne sur le Crédit Euro IG s'est ainsi écartée de +19pbs à 152pbs (indice BoAML Euro Corporate), une tendance accentuée sur les segments haut bêta tels que le High Yield (+54pbs à 467pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield) et Corporate Hybrides (+46pbs à 285pbs). La conjonction de la hausse des taux et de l'écartement des primes de crédit a ainsi eu un fort impact sur la performance des marchés (-2.77% en performance totale sur le Crédit Euro IG, dont une contribution de l'effet taux de -1.80%). Le marché primaire est resté très peu actif tout au long du mois, le total des émissions d'avril représentant à peine plus de la moitié du niveau d'avril 2021. Sur le marché monétaire, les spreads offerts se stabilisent. En effet, les émetteurs bancaires émettent à €STR +9 bps sur le 3 mois et à €STR + 15 bps sur le 1 an, soit les mêmes niveaux que le mois dernier. En revanche, au vu de la courbe de swap €STR, les taux de rendements offerts sont fortement remontés. Le swap €STR 1 an termine le mois à +0.05% soit une hausse de +29 bps contre un fixing €STR à -0.58%. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe. La durée de vie moyenne du portefeuille est en baisse avec une WAL à 97 jours. La WAM a été réduite à 26 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Mai 2022

Le conflit en Ukraine est resté source de volatilité pour les marchés et son impact sur l'inflation reste scruté de près aussi bien par les investisseurs que les banques centrales qui cherchent un point d'équilibre dans leur politique monétaire, à savoir une hausse des taux directeurs en limitant le risque de récession. L'inflation a en effet atteint un record historique en mai dans la zone Euro (+8,1% contre 7,4% en avril), ce qui complique la tâche de la BCE qui devrait mettre fin à son assouplissement quantitatif cet été alors qu'une première hausse des taux directeurs est attendue pour le mois de juillet. En mai, les achats de titres s'élèvent à 30 milliards d'euros et seront réduits à 20 milliards d'euros en juin. La Fed a de son côté, et comme anticipé, remonté sa fourchette de Fed funds de 50 bps à 0,75/1%, c'est la première hausse de taux de 50 bps depuis 22 ans. Elle a également annoncé le début du resserrement quantitatif pour le 1er juin, en réduisant son bilan de 30 milliards de dollars par mois en bons du Trésor américain et de 17,5 milliards de dollars en MBS pour les trois prochains mois. La Chine poursuit par ailleurs sa politique zéro covid avec un assouplissement dans

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

certaines villes. Le Premier ministre a reconnu la nécessité de limiter le ralentissement économique, la situation étant pire qu'au début de la pandémie en 2020. En mai, la consommation est au plus bas et le chômage est proche du record absolu (6,1%). La PBoC surprend le marché, vendredi 20 Mai, avec une baisse de 15 bps de son taux 5 ans LPR (la plus grosse baisse depuis 2019). La mesure doit permettre de réduire les coûts d'emprunt sur le marché. Une volatilité accrue a touché le marché des obligations souveraines, les rendements du Bund et du Trésor américain ayant connu de fortes variations sur l'ensemble de la courbe. La remontée des taux souverains s'est ainsi poursuivie sur le mois, notamment en Europe et sur la partie courte (+24pbs à 0.50% pour le 2 ans allemand, +18pbs à 1.12% pour le 10 ans) tandis que les taux US ont baissé (-16pbs à 2.56% sur le 2 ans, -9pbs à 2.84% sur le 10 ans). Les marchés du crédit ont continué de sous-performer ce mois-ci, cristallisant les inquiétudes concernant l'inflation et le risque sur la croissance. Les primes sur le Crédit Euro IG ont évolué dans une large fourchette de près de 20 points de base, commençant à 151pbs et culminant à 170pbs au milieu du mois. Ils ont regagné une partie du terrain perdu les derniers jours du mois, alors que le sentiment du marché s'est amélioré, pour terminer à 162pbs (+12pbs sur le mois). Cette même tendance a été observée sur le High Yield (+20pbs à 474pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield). L'écartement des primes de crédit et la hausse des taux ont creusé la performance totale de la classe d'actifs (-1.29% dont une contribution de l'effet taux de -0.85%). Le marché primaire a fait écho aux sautes d'humeur des investisseurs, opérant par à-coups et s'arrêtant lors des phases d'aversion au risque. Dans ce contexte, la courbe de swap €STR continue son ascension. Le niveau du swap €STR 6 mois et 1 an remontent de +22pbs à -0.15% et +26pbs à -0.15 % respectivement, contre un fixing €STR à -0.59%. Sur le marché monétaire, les émetteurs bancaires émettent en moyenne à €STR +11 bps sur le 3 mois et à €STR + 17 bps sur le 1 an, soit une hausse de +2 bps sur les deux maturités. Nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe en taux variable. La durée de vie moyenne du portefeuille est en baisse avec une WAL à 92 jours. La WAM a été réduite à 17 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Juin 2022

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a provoqué un choc géopolitique et une flambée des prix dans les produits de base liés à l'énergie. En réponse aux sanctions occidentales, la Russie a rompu un contrat d'approvisionnement de gaz ce qui porte à croire qu'un rationnement aura lieu cet hiver. Les pays de l'Union Européenne dépendant du gaz russe, s'organisent pour reconstituer leurs réserves avant que la demande n'explode. Cette crise énergétique va avoir un impact sur l'inflation qui est déjà fulgurante. En réponse à ces évolutions, les banquiers centraux ont averti que l'ère des taux d'intérêt bas était révolue. La BCE qui devait ne relever les taux que « progressivement » durcit son message pour lutter contre l'inflation qui s'est intensifiée en juin en zone euro à 8.6% en juin. A cela s'ajoute une faible croissance : selon le FMI, la croissance mondiale devrait chuter à 3,6% en 2022 contre 6,1% en 2021. Ainsi, Christine Lagarde a mis fin aux spéculations et a annoncé une augmentation de 25 bps dès juillet et probablement 50 bps en septembre. La BCE cessera également ses achats de titres dans le cadre du programme APP à partir du 1er juillet. Quant à la FED, Jérôme Powell a annoncé le 15 juin une augmentation de ses taux directeurs de 75 bps ce qui correspond à la plus forte hausse depuis 1994. L'objectif étant de ramener l'inflation à 2%, nous nous attendons à ce que la Fed relève à nouveau ses taux de 75 bps en juillet et 50 bps en septembre. Concernant la croissance économique des Etats-Unis, la FED anticipe une croissance à 1,7 %, contre 2,8 % précédemment. Les prévisions des membres du FOMC donnent désormais un taux à 3,4% fin 2022, et à 3,8% en 2023, alors que celles de mars le plaçaient à seulement 1,9% cette année. Sur les marchés obligataires, ces déclarations ont provoqué une augmentation de la volatilité, avec une forte remontée des taux suivie d'un retournement, sur les marchés obligataires. L'écart entre les obligations italiennes et allemandes à 10 ans, a commencé à se creuser dès qu'il est devenu évident que l'inflation obligerait la BCE à suivre la Fed dans le relèvement des taux d'intérêt. Les annonces de la BCE ont cependant permis par la suite de mettre un terme à cet élargissement. La forte inflation provoque des tensions inédites sur les taux. Les mouvements peuvent être de grandes amplitudes compte tenu des incertitudes sur l'inflation, la croissance et les politiques monétaires. En conséquence, sur le mois, les taux ont progressé à 1,34% pour le 10 ans Allemand (+15,6 bps), à 1,93% pour le 10 ans Français (+22,5 bps), à 3,29% pour le 10 ans Italie (+10 bps) et à 2,96% pour le taux 10 ans Américain (+5,7 bps). Dans ce contexte, la courbe de swap €STR continue de remonter avec un mouvement plus marqué sur le 1 an qui passe à 0.64% soit +33 bps contre +4 bps pour le 6 mois à -0.11%. L'€STR reste stable et termine le mois à -0.59%. Sur le marché monétaire, le niveau à 3 mois des émetteurs bancaires se stabilise avec en moyenne à €STR +11 bps tandis que leur intérêt à émettre semble se porter sur les maturités plus longues. Le niveau d'émission à 1 an, quant à lui, s'écarte encore de 2 bps et finit à €STR +19. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. La durée de vie moyenne du portefeuille est de 92 jours. La WAM a été réduite à 5 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Juillet 2022

Une forte incertitude a continué de dominer au cours du mois de juillet alors que le risque de stagflation augmente et que le reste du newsflow macro mitigé (flux faibles et erratiques du gaz transitant par le gazoduc Nordstream 1, données d'activité économique.) n'a pas été particulièrement porteur. Les prix à la consommation (IPC) ont en effet augmenté plus qu'attendu en juillet : l'inflation en zone Euro est passée de 8,6 % en juin à 8,9 % en juillet, l'inflation sous-jacente grimpe de 3,7 % à 4 %. Le PIB de la zone Euro au deuxième trimestre a connu un rebond inattendu à 0,7 % (0,5 % au premier trimestre), bénéficiant probablement de l'effet de réouverture entraînant une hausse de la consommation et des exportations tirées par les services et le tourisme. Parmi les grandes économies, l'Allemagne a été le pays le moins performant avec une croissance nulle au deuxième trimestre. La France a renoué avec la croissance avec une activité de 0,5% après une contraction de -0,2% au premier trimestre. Le PIB de l'Italie a augmenté de 1%, celui de l'Espagne de 1,1%, la demande intérieure étant le principal moteur de sa croissance. Enfin, l'économie aux États-Unis s'est de nouveau contractée au deuxième trimestre de -0,9 % en rythme trimestriel annualisé (-1,6 % au premier trimestre), configurant ainsi une récession dite technique. En réponse à cet environnement économique, les banques centrales ont maintenu leur ton « hawkish » et leur objectif principal de réduire le niveau de l'inflation. La BCE a frappé fort en relevant ses taux directeurs de 50pbs, ramenant ainsi le taux de dépôt de -0,5 % à zéro. Elle a également annoncé la création d'un nouvel outil anti-fragmentation, l'IPT (instrument de protection de la transmission), qui devrait assurer une transmission équitable de la politique monétaire dans toutes les juridictions de la zone Euro. La Fed a de même poursuivi le resserrement de sa politique monétaire et relevé de 75pbs ses taux directeurs lors du FOMC de juillet. Si la Fed reste particulièrement préoccupée par la lutte contre l'inflation et est déterminée à continuer de relever les taux pour ralentir la demande, les propos de Jerome Powell en fin de mois ont toutefois paru adoucir son discours sur le resserrement monétaire à venir. Cette crainte grandissante d'un ralentissement économique s'est matérialisée en une nette revue à la baisse des anticipations de marché des prochaines hausses de taux (notamment en zone Euro) et un repli très fort des taux souverains : le taux 10 ans US termine le mois à 2,65% (en baisse de -36pbs sur le mois), tandis que le 10 ans allemand s'établit à 0,82%, soit -52pbs par rapport à juin. Le spread BTP/Bund atteint cependant 221pbs, en hausse de +28pbs. Il s'était écarté plus fortement (230pbs) lors de la démission du Premier ministre Draghi, entraînant un vote de confiance clivant et serré où les partis centre-droits s'étaient abstenus de voter, mettant ainsi les projecteurs sur la crise du gouvernement italien. Dans ce contexte, la courbe de swap €STR s'est réajustée avec la hausse de 50 bps de la BCE. L'€STR a fixé au jour le jour sur des niveaux autour de -0,08%/-0,09%. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de -25bps à +15 Bps, et le taux 1 an a légèrement remonté de 7 bps et termine à +0,72%. Sur le marché monétaire, le niveau à 3 mois des émetteurs bancaires se stabilise avec en moyenne à €STR +11 bps tandis que leur intérêt à émettre semble se porter sur les maturités plus longues. Le niveau d'émission à 1 an, quant à lui, s'écarte encore de 2 bps et finit à €STR +21. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. La durée de vie moyenne du portefeuille est en baisse de 5 jours à 71 jours. La WAM est restée stable à 4 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Août 2022

Les indicateurs avancés publiés le mois dernier se sont inscrits à la baisse et se rapprochent des niveaux de récession. L'inflation reste en effet extrêmement élevée et les banques centrales sont confrontées au dilemme entre la lutte contre l'inflation et la préservation de la croissance. Cet environnement a inévitablement alimenté une forte volatilité qui a marqué le mois d'août. L'indice PMI manufacturier de la zone euro a surpris à la baisse, atteignant 49.6, confirmant la décélération de l'activité commerciale. L'Allemagne souffre particulièrement alors que les économies reposant davantage sur les services ou le tourisme, comme la France, l'Espagne ou l'Italie, ont mieux résisté. En revanche, les indicateurs de l'IPC dans la zone euro ont atteint un niveau record de 9,1% en août, le plus haut niveau depuis la création de l'euro sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Les prix du gaz et de l'électricité poursuivent leur tendance à la hausse en Europe, atteignant des niveaux record dans la perspective de coupures de l'approvisionnement en gaz en provenance de Russie. En réponse à ces publications économiques, les

banques centrales ont maintenu leur position « hawkish » avec pour principal objectif de ralentir l'inflation. Powell a ainsi réitéré, notamment à l'occasion du symposium économique de Jackson Hole, l'engagement de la Fed à lutter contre l'inflation, mais a également reconnu que le relèvement des taux et la réduction du bilan de la banque centrale entraîneront une certaine "difficulté". Les marchés ont fortement réagi à la nouvelle position belliciste du président de la Fed, comprenant le sérieux de l'engagement de la Fed à ramener l'inflation à 2%. Le dollar américain marque le troisième mois de gains par rapport à ses homologues, résultat de la position dominante de la Fed sur le resserrement agressif de la politique monétaire. La BCE semble quant à elle vouloir accélérer le rythme des hausses de taux d'intérêt face à la hausse de l'inflation, bien qu'elle soit confrontée à la fragmentation économique de la zone euro. Les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs indiquent qu'une augmentation de 50bp est accordée le 8 septembre et que 75bp devient de plus en plus probable. À l'instar de la FED, la BCE préfère agir plus tôt et avec force pour éviter un cycle de hausse des taux plus dommageable pour la croissance et plus durable. Néanmoins, les gouverneurs de la BCE ont opté pour une approche "réunion par réunion", laissant une marge de manœuvre pour adapter la politique monétaire à un environnement très incertain. Dans ce contexte de chiffres d'inflation record, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,2% (en hausse de +54pbs sur le mois), tandis que le Bund 10 ans a terminé le mois à 1,54%, soit +72pbs par rapport à juillet. L'écart BTP/Bund a terminé le mois à 233pbs, en hausse de +24pbs, dans un scénario d'incertitudes économiques et politiques dues à sa forte exposition aux prix du gaz et aux élections à venir en septembre. Le répit connu par les marchés en juillet a été de courte durée et les fortes hausses de taux ont impacté significativement les valorisations obligataires, notamment sur l'Investment Grade Euro (-4.2% de performance totale dont -3.7% de contribution négative des taux souverains). Plus sensible à cette forte remontée de taux, le crédit Investment Grade a par ailleurs vu sa prime s'écarter de +15pbs (+19pbs pour la partie dérivée Itraxx Main) tandis que le High Yield a mieux résisté et sa prime s'est même resserrée (-24pbs sur la partie cash bonds mais +79pbs pour le Xover, induisant un écart important de valorisation entre les deux segments). Sur la courbe, les obligations à plus longue échéance ont sous-performé. Le marché primaire a enfin été particulièrement actif (38 Mds € sur le mois), notamment sur la dernière semaine où un rattrapage s'est opéré et de nombreux émetteurs sont venus sur le marché alors que les Banques Centrales durcissent leur discours et laissent présager une poursuite de la remontée des taux d'emprunt. Antoine, dans ce contexte, la courbe de swap €STR a continué sa remontée tandis que l'€STR a fixé au jour le jour sur des niveaux autour de -0,08%. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de -25bps à +15 Bps, et le taux 1 an a légèrement remonté de 7 bps et termine à +0,72%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires continue de s'écarter légèrement à €STR +25 en moyenne. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. La durée de vie moyenne du portefeuille est en baisse à 63 jours. La WAM a resté stable à 3 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Septembre 2022

Les marchés sont restés volatils face aux tensions géopolitiques, à l'inflation persistante et au ralentissement de la croissance. Les banques centrales sont restées focalisées sur le risque de "désancrage" des anticipations d'inflation plutôt que par les risques baissiers pesant sur la croissance. La forte inflation est due à la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, à la forte demande dans le secteur des services, et aux goulets d'étranglement de l'offre. La crise énergétique s'est aggravée dans la zone euro, intensifiant les risques à la hausse pour les perspectives d'inflation. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé à l'unanimité de relever les taux directeurs de 75 points de base, en raison des préoccupations liées au risque de hausse de l'inflation. Compte tenu du niveau très élevé de l'inflation, la BCE est déterminée à "concentrer" les hausses de taux et à "normaliser" rapidement les taux directeurs et devrait maintenir une position « hawkish » dans les mois à venir. Lors de l'événement du Conseil atlantique à Francfort, la présidente de la BCE, Christine Lagarde, a répété que même si la croissance ralentit considérablement, les taux d'intérêt devront augmenter : "Nous ferons ce que nous devons faire, c'est-à-dire continuer à relever les taux d'intérêt au cours des prochaines réunions". Comme prévu, le FOMC a procédé à une troisième hausse consécutive de 75 points de base, portant le taux des fonds fédéraux à 3,25 %, et s'est engagé à relever ses taux de manière agressive face aux pressions inflationnistes dans une économie soutenue par un marché du travail très résistant et robuste. Malgré le ralentissement de la croissance, le marché du travail est resté extrêmement tendu, avec un taux de chômage proche de son plus bas niveau en 50 ans, des offres d'emploi proches de leurs plus hauts niveaux historiques et une croissance élevée des salaires. La Fed veut maintenant pousser les taux directeurs au-dessus de 4,5 % en 2023. Dans ce contexte de chiffres d'inflation record, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 3,8% (en hausse de 56bps sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

près de 2,10%, soit +55bps par rapport à août. L'écart BTP/Bund a terminé le mois à 239bps, stable à l'approche des élections générales, qui n'ont pas offert de surprises majeures. Le marché du crédit a terminé le mois et le trimestre dans le rouge, en raison de l'accumulation d'événements négatifs (dernières nouvelles de la guerre actuelle entre l'Ukraine et la Russie, victoire décisive de l'extrême droite aux élections législatives en Italie, mini-budget controversé du nouveau gouvernement britannique). Cette dégradation est observable sur les niveaux des primes des indices dérivés Itraxx Main avec +15 pbs à 135 pbs et Xover avec +53pbs à 641pbs, qui atteignent des sommets depuis le début d'année. Sur les marchés cash, ce net repli (-3.47% en performance pour l'indice BoAML Euro Corporate) est en grande partie imputable à la hausse des taux souverains (-2.9% de contribution) même si la partie crédit a contribué négativement. Dans ce contexte, la courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +51 bps passant de 0,73% à 1,24%, tout comme le swap 1 an avec +68 bps sur le mois passant de 1,68% à 2,29%. L'€STR a terminé le mois à 0,64%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires se stabilise à €STR +25 en moyenne. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. Nous remontons la durée de vie moyenne du portefeuille à 79 jours. La WAM a reste basse à 3 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Octobre 2022

En octobre, la situation des banques centrales reste compliquée, préoccupées par le risque de désancrage des anticipations d'inflation, mais aussi par les risques de baisse de la croissance. Ainsi, en octobre, la BCE a réitéré son engagement ferme à lutter contre l'inflation et a augmenté ses taux directeurs de 75 points de base, comme prévu par le marché. L'inflation reste "beaucoup trop élevée" et "restera au-dessus de l'objectif pendant une période prolongée". La BCE semble également préoccupée par l'évolution de la croissance et s'attend à un nouvel affaiblissement de l'activité économique pour le reste de l'année et le début de l'année prochaine. La nouvelle communication laisse entrevoir une poursuite des hausses de taux moins agressive. La BCE poursuivra son approche "réunion par réunion", mais en tenant compte de la croissance. Les chiffres préliminaires du PIB de la zone euro en glissement trimestriel sont conformes aux attentes, avec une croissance de +0,2%, mais inférieure à celle du trimestre précédent (+0,8%). L'attention des marchés est également focalisée sur la FED et sur un futur ralentissement des hausses de taux, dans un contexte où l'économie américaine est plus résistante que prévu, avec un marché du travail toujours solide, ayant créé 437 000 emplois en septembre. Lors de la prochaine réunion qui se tiendra la première semaine de novembre, le FOMC devrait relever les taux de 75 points de base pour la quatrième fois consécutive, pour les porter dans une fourchette de 3,75 % à 4 %, le niveau le plus élevé depuis 2008. Dans ce contexte, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 4,04 % (en hausse de 22 pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,13 %, soit +3 pb par rapport à septembre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 214bps, en baisse de 25pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 9bps et 8bps, respectivement. Les marchés du crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre malgré un mois riche en événements (démission inattendue du Premier ministre du Royaume-Uni, publication de l'inflation de la zone euro à 9,9 %). Les primes de crédit se sont ainsi resserrées nettement sur la partie dérivée qui avaient atteint des records sur l'année (-21 pbs à 114 pbs pour l'Itraxx Main, -86 pbs à 555 pbs pour le Xover). De façon similaire sur les marchés cash, ce resserrement est plus fort sur le High Yield que l'Investment Grade (-45pbs à 580 pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield contre -5 pbs à 216 pbs pour l'indice BoAML Euro Corporate). En termes de performance totale, la hausse des taux a toutefois grevé une partie de ce gain sur la partie crédit (+0.47% de contribution de la partie crédit de l'Euro Investment Grade mais +0.19% en performance totale sur le mois). Il est également à noter que la légère compression des primes de crédit sur l'Investment Grade est imputable au resserrement des swap spreads qui ont également reflué, entre -5 pbs et -10 pbs sur la courbe. L'activité du marché primaire, en hausse par rapport au mois de septembre, continue malgré tout de rester sur des niveaux réduits (11 Mds € sur le segment Investment Grade, 0.4 Md € sur le High Yield). La courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +46 bps passant de 1,24% à 1,70%. Le niveau de swap 1 an remonte aussi mais dans une moindre mesure avec +16bps sur le mois passant de 2,29% à 2,45%. L'€STR a terminé le mois à 0,65%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français reste à €STR +25 en moyenne. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. Nous remontons progressivement la durée de vie moyenne du portefeuille à 102 jours. La WAM a reste basse à 3 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Novembre 2022

Les marchés ont été portés ce mois-ci par des signes indiquant que la dynamique d'inflation commençait à s'atténuer dans les principales économies, avec des surprises à la baisse aux États-Unis et dans la zone euro selon les dernières données. Les indicateurs de l'IPC dans la zone euro sont tombés à 10 % en novembre, avec une baisse significative de la contribution de l'énergie, inférieure aux attentes des enquêtes (10,4 %) et en baisse par rapport aux 10,7 % d'octobre. Pour la première fois en 18 mois, le ralentissement de l'inflation est dû à une légère diminution des chiffres de l'IPC de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal et de la Grèce, ainsi qu'à une baisse de celui des Pays-Bas (de 16,8 % à 11,2 % en raison d'un changement dans l'intégration de la facture de gaz des ménages), même si l'inflation reste à deux chiffres. Sur le volet des politiques monétaires, les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs ont indiqué des divergences quant à l'ampleur de la prochaine hausse des taux d'intérêt qui aura lieu en décembre - certains privilégiant 50 points de base et d'autres 75 points de base pour maîtriser l'inflation. Christine Lagarde a déclaré que la BCE n'avait pas fini de relever les taux d'intérêt et qu'il fallait ramener l'inflation à son objectif à moyen terme. En réponse à ces publications économiques, le président de la Fed a envoyé des signaux concernant la modération du rythme des hausses de taux à partir de la prochaine réunion de politique générale en décembre. Il a également laissé entendre que, malgré les chiffres de l'inflation d'octobre, le marché du travail devrait s'assouplir sensiblement. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,60 % (en baisse de 44 pb sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 1,99 %, soit -14 pb par rapport à octobre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 193bps, soit une baisse de 21pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 6,7bps et 4,3bps, respectivement. La bonne performance globale des actifs risqués étant attribuable à un changement de sentiment à l'égard des banques centrales, celles-ci semblant disposées à réduire progressivement le rythme des hausses de taux. Les premiers signaux d'une inflation ralentie et d'un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales ont également reconforté les marchés du Crédit qui ont fortement rebondi en Novembre. Les primes de crédit ont continué de se resserrer sur la partie dérivée (-22 pbs à 92 pbs pour l'Itraxx Main, -96 pbs à 459 pbs pour le Xover) tandis que les marchés cash ont largement suivi ce rallye, aussi bien sur l'Investment Grade (-37 pbs à 179 pbs pour l'indice BoAML Euro Corporate) que sur le High Yield (-74 pbs à 506 pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield contre). En termes de performance totale, ce resserrement a fortement contribué au rebond du marché (contribution du crédit à hauteur de +2.19% à la performance totale de +2.79%). Parmi les secteurs qui ont le plus profité de ce rallye, l'Immobilier rebondit nettement (-117 pbs de resserrement) après avoir sous-performé depuis le début d'année, de même que les secteurs des Transports et des Utilities. Le marché primaire a enfin poursuivi sa lancée initiée mi-octobre avec de nombreuses opérations primaires, en particulier sur l'Investment Grade (60 Mds € émis) tandis que l'activité reste atone sur le High Yield (2 Mds € contre 12 Mds € l'an passé sur la même période). La courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +25 bps passant de 1,70% à 1,95% et le niveau de swap 1 an remonte mais dans une moindre mesure avec +15bps sur le mois passant de 2,45% à 2,59% . L'€STR a terminé le mois à 1,39%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français reste à €STR +25 en moyenne. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. Nous remontons progressivement la durée de vie moyenne du portefeuille à 102 jours. La WAM a reste basse à 2 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Décembre 2022

L'incertitude a persisté sur les marchés au cours du mois de décembre. Le spectre d'une récession et l'attitude hawkish des banques centrales dont la priorité est de lutter contre l'inflation, restent les principales préoccupations. La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base, comme prévu, portant le taux de dépôt à désormais 2,0 %. Mais elle a délivré un discours hawkish inattendu, plus ferme qu'en octobre, soulignant que "les taux d'intérêt devront encore augmenter de manière significative à un rythme régulier". Lors de la conférence de presse, la Présidente C.Lagarde, bien que réitérant une approche toujours dépendante des données, a confirmé une sorte de préengagement quant à la future trajectoire des taux (une hausse à un rythme régulier de 50 points de base actuellement) afin d'atteindre le resserrement significatif nécessaire. La BCE a relevé ses prévisions d'inflation de base pour l'année prochaine à 4,2 % et prévoit qu'elle sera encore supérieure à l'objectif en 2025. Les pressions sur les prix restent fortes dans tous les secteurs, les coûts de l'énergie étant transférés à l'ensemble de l'économie et l'euro se dépréciant. La croissance des

salaires se renforce, soutenue par un marché du travail robuste et un certain rattrapage pour compenser l'inflation chez les travailleurs. En ce qui concerne la croissance, la BCE prévoit une légère récession, de courte durée au cours du quatrième trimestre 2022 et du premier trimestre 2023, suivie d'une reprise, stimulée par la réduction des goulets d'étranglement de l'offre, la réouverture de la Chine, la vigueur du marché du travail et les effets de base sur l'énergie. Du côté de la Fed, celle-ci a augmenté ses taux directeurs de 50 points de base, portant le taux Fed Funds à 4,25-4,50 %, ce qui représente une modération après quatre hausses consécutives de 75 points de base. La réduction de la taille du bilan de la Fed devrait se poursuivre, et se situer autour de 1 milliard de dollars en 2023. La Fed a également revu ses prévisions de croissance en forte baisse, de 1,2 % à 0,5 % en 2023, et en légère baisse, de 1,7 % à 1,6 % en 2024. L'inflation aux États-Unis a poursuivi sa baisse, avec une hausse annuelle de 7,1% en novembre (6,0% pour l'inflation sous-jacente), après 7,7% en octobre et un pic à 9,1% en juin. Les projections de la Fed concernant l'indice des prix à la consommation ont été révisées à la hausse, passant de 3,1 % à 3,5 % en 2023, de 2,3 % à 2,5 % en 2024, tandis que les prévisions pour 2025 restent inchangées à 2,1 %. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,87 % (en hausse de 27pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 2,55 %, soit +63pbs par rapport à novembre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 211pbs, soit une hausse de 18pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont écartés de 6pbs et 5pbs, respectivement. Décembre a marqué la fin du rallye pour les actifs risqués qui avait débuté en octobre. Ce rallye, initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation par le président de la Fed, M. Powell, que des hausses de taux d'intérêt plus modestes étaient probables, s'est arrêté brutalement lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. Le Crédit a dans ce contexte bien tenu puisque l'essentiel de la performance négative (-1,62% pour l'indice BoAML Euro Corporate) provient de la forte poussée des taux souverains (-2,34% de contribution négative de l'effet taux) tandis que les primes se sont resserrées (-13pbs à 167pbs contre souverain, +0,72% de la contribution de la partie crédit). Le High Yield européen, moins sensible aux mouvements des taux, a terminé le mois en baisse de -0,73% (-12pbs de resserrement de primes). Au sein de la classe d'actifs, les obligations subordonnées ont surperformé, notamment les Corporate hybrides (-0,25% de performance totale, resserrement -25pbs sur la prime moyenne). La courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +30 bps passant de 1,95% à 2.25% et le niveau de swap 1 an de +42 bps passant de 2,59% à 3.11%. L'€STR a terminé le mois à 1,89%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français remonte à €STR +30 en moyenne. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. Nous remontons progressivement la durée de vie moyenne du portefeuille à 102 jours. La WAM a resté basse à 2 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Janvier 2023

Le mois de janvier s'est terminé sur une note stable et les marchés ont dans l'ensemble bien performé, avec les actifs risqués en première ligne. L'inflation dans la zone euro a ralenti plus que les attentes du marché (8,5% contre 8,9%) pour atteindre son niveau le plus bas depuis 8 mois, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, tandis que l'inflation de base, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, a atteint un niveau record de 5,2%. En ce qui concerne la croissance, la zone euro a évité la récession au dernier trimestre de l'année en enregistrant une hausse de 0,1%. La France, l'Espagne et le Portugal ont enregistré une expansion, tandis que les économies de l'Allemagne et de l'Italie se sont contractées. Le ralentissement de l'activité économique n'est pas aussi profond qu'on le craignait, notamment grâce aux politiques fiscales et à la météo clémente, qui ont contribué à réduire la consommation de gaz. Après des publications plus « hawkish » de la BCE depuis décembre, la prochaine réunion est prévue pour la première semaine de février et les marchés s'attendent à une hausse des taux de 50 points de base. Il est désormais prévu que le taux terminal soit supérieur à 3%. Du côté des États-Unis, l'économie montre des signes de décélération, la politique monétaire restrictive commençant à peser sur l'activité et entraînant progressivement la croissance en dessous de son potentiel. L'économie américaine a ainsi progressé de 2,9% en glissement trimestriel au dernier trimestre de l'année, contre 3,2% au troisième trimestre. La confirmation d'une inflation plus faible relâche la pression sur la Fed et les derniers commentaires des membres du FOMC sont cohérents avec une hausse des taux de 25 points de base lors de la réunion de février. La Fed reste cependant préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation de base des services. La Fed devrait poursuivre la réduction de son bilan d'environ 1 milliard de dollars en 2023. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,5% (en baisse de -37pbs sur le mois) tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,29%, soit une baisse de -29pbs

par rapport à décembre. Le spread italien par rapport à l'Allemagne a terminé le mois à 185pbs, un resserrement de -26pbs. Le crédit Euro a directement profité de cet environnement porteur et a connu son meilleur début d'année depuis 2012 (+2,09% en performance totale pour le marché cash Investment Grade illustré par l'indice BoAML Euro Corporate). Le sentiment positif des investisseurs a prévalu tout au long du mois malgré les récentes nouvelles économiques suggérant que la croissance se porte mieux qu'attendu, donnant ainsi plus de poids au ton « hawkish » des banques centrales. Conjointement aux taux d'intérêt qui ont fortement baissé, les primes de crédit se sont resserrées progressivement tout au long du mois (-16 pbs de resserrement contre souverain sur le segment Investment Grade) sous l'effet du sentiment positif du marché et la volonté des investisseurs de profiter de rendement élevés par rapport aux niveaux historiques. Le très fort marché primaire de 100 Mds € sur l'Investment Grade (deuxième meilleur mois jamais enregistré en termes de volumes de nouvelles émissions) n'a toutefois pas contrarié cette très forte dynamique. Les segments de marchés plus risqués ont surperformé (+3,21% pour le High Yield, +3,19% pour les hybrides Corporates). La courbe de swap €STR continue sa remontée avec un mouvement plus marqué sur le 3 mois, +33 bps à 2.58%. La hausse du taux swap €STR 1 an est plus modérée avec +8 bps passant de 3.11% à 3.19%. L'€STR a terminé le mois à 1,89%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français est stable à €STR +30 en moyenne. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. Nous remontons progressivement la durée de vie moyenne du portefeuille à 106 jours. La WAM a resté basse à 3 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Février 2023

Février a été rythmé par les annonces des banques centrales avec en premier la FED qui a décidé de relever ses taux d'intérêt de 25 points de base. Même si ce rythme de hausse va en ralentissant, la FED met en garde avec possiblement de futures hausses de taux plus élevées si l'inflation persiste. La BCE de son côté a remonté ses taux de 50 pbs, plaçant le taux de dépôt à 2.5% ; elle envisage de les augmenter à nouveau de 50 pbs en mars. L'objectif sous-jacent est d'atteindre un niveau d'inflation de 2% qui selon les estimations ne devrait pas arriver avant 2024. La BCE a également annoncé que le programme d'achats d'actifs diminuera de 15 milliards d'euros par mois entre début mars et fin juin 2023 et elle prévoit d'orienter progressivement ses achats au sein de son portefeuille de corporate vers des émetteurs ayant les meilleures performances sur l'impact climatique. Bien que sa détention soit relativement faible, cette annonce de la BCE est symbolique car c'est la première fois qu'elle prend explicitement en considération le changement climatique dans le cadre de ces achats d'actifs. Le mois a aussi été marqué par la publication des chiffres d'inflation qui restent toujours élevés. Aux États-Unis, l'inflation sur janvier a reculé par rapport à décembre et ressort à +6.4% (+6.5% en décembre) mais ressort supérieure aux prévisions des économistes (+6.2%). L'inflation ne semble donc pas ralentir comme prévu, laissant présager une réaction plus ferme de la part de la banque centrale américaine. En Zone Euro, le taux d'inflation a quant à lui reculé, pour la troisième fois consécutive, avec 8,5% en janvier contre 9,2% en décembre. Enfin, en France, l'inflation publiée pour février augmente de +0,9% en rythme mensuel et de +6.2% sur un an (+6% en janvier). Elle est portée principalement par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie (+14% sur un an) avec la fin du bouclier tarifaire. On observe en France une augmentation des prix à la consommation de +7,2% en février sur un an. Cette hausse fait craindre aux marchés une réaction plus ferme de la part de la BCE alors que les anticipations de son taux terminal sont maintenant à 4%. Dans ce contexte, l'activité économique fait preuve de résistance comme l'ont suggéré les indicateurs PMI publiés sur le mois qui se redressent en Zone Euro avec un niveau à 52.3 et aux États-Unis à 50.2. Cette croissance est notamment soutenue par le secteur des services qui a atteint en février en zone euro un niveau de 53 (50.8 en janvier) et de 50.5 aux États-Unis. Dans ce contexte, les taux ont été fortement poussés à la hausse, avec la poursuite d'une inversion de courbe aux US (+61 pbs à 4.82% pour le 2 ans, +41 pbs à 3.92% pour le 10 ans) et en Europe avec l'Allemagne (+49p pbs à 3.14% pour le 2 ans et +37 pbs à 2.65% pour le 10 ans). Dans le sillage des marchés action européens qui ont performé, le crédit euro a globalement bien tenu sur le mois si on exclut l'effet de la hausse des taux souverains qui a eu un effet direct sur les valorisations (-1.44% en performance totale pour l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate, mais +0.28% hors effet duration). Les primes de crédit sont quant à elles restées stable, voire se sont resserrées aussi bien sur les marchés cash (-4 pbs à 148 pbs) que dérivés (stable à 80 pbs pour l'Itraxx Main). Le High Yield et les segment haut bêta ont davantage tenu dans cet environnement de hausse de taux (-0.17% en performance totale pour l'indice BoAML Euro High Yield) et les primes se sont même resserrées sur le marché cash (-20 pbs à 421 pbs), poursuivant leur bonne dynamique depuis le début d'année. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et l'énergie ont été les plus performants tandis que les secteurs des biens de consommation et la

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

chimie de sont un peu écartés en termes de primes. Dans ce contexte, les niveaux de swap €STR remontent sur toute la courbe avec +31 bps sur le 3 mois et +36 bps sur le 6 mois, qui terminent le mois à 2.89% et 3.55% respectivement avec un taux €STR à 2.39%. Nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. Nous remontons progressivement la durée de vie moyenne du portefeuille à 106 jours. La WAM a reste basse à 4 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes turbulences sur les marchés financiers, notamment en lien avec le secteur bancaire. Dès le début du mois aux Etats-Unis, la Silicon Valley Bank (SVB), 16e banque américaine, a fait faillite alors qu'elle était devenue une des banques privilégiées par les entreprises de la Tech. Un mouvement de défiance s'est ensuite propagé à l'ensemble du secteur bancaire. En Europe, c'est Credit Suisse, déjà fragile, qui a matérialisé cette crise de confiance. L'action de la banque a chuté de plus de 30% à la mi-mars et fait naître des craintes systémiques suffisamment fortes pour qu'une opération de secours soit mise en place. UBS a ainsi racheté Credit Suisse pour 3 Mds CHF et la Confédération Helvétique lui a accordé une garantie de 9Mds CHF afin de rétablir la confiance des investisseurs. Le mois a aussi été rythmé par les publications des chiffres d'inflation et les annonces des banques centrales. L'inflation américaine ressort à +6% sur un an contre +6.4% précédemment et à +0.4% sur un mois (+0.5% le mois dernier). Ce léger ralentissement ne permet pas de confirmer une baisse marquée et prolongée de l'inflation et la FED a décidé d'augmenter ses taux fin mars de +25 points de base (pbs), portant les taux directeurs dans une fourchette cible à 4,75%-5,00%. Alors qu'une nouvelle hausse de +50pbs était attendue, la crise du secteur bancaire est venue rebattre les cartes et Jerome Powell a dû prendre une décision plus accommodante pour endiguer la crise de confiance qui pourrait déstabiliser d'autres acteurs. Par ailleurs, ce FOMC marque un tournant sur les futures hausses de taux : une seule hausse de taux supplémentaire est attendue de la Fed d'ici la fin de l'année bien que la lutte contre l'inflation ne soit pas complètement terminée. En zone Euro, la BCE a décidé de relever ses taux d'intérêt de +50pbs plaçant le taux de dépôt à 3%. Les événements récents sur le secteur financier n'ont pas impacté la décision mais la BCE rassure en montrant qu'elle pourra soutenir le système financier de la zone Euro si cela était nécessaire. D'autres hausses de taux sont attendues durant les prochaines échéances mais de manière plus progressive avec un taux terminal toujours à 3.5%. L'objectif reste le même et en ligne avec ce que la BCE annonce depuis plusieurs mois, atteindre un niveau d'inflation de 2%. Dans ce contexte très chahuté, les taux souverains ont fini en fort repli, que ce soit sur la courbe américaine (-79pbs à 4.03% sur le 2 ans, -45pbs à 3.47% pour le 10 ans) ou allemande (-45pbs à 2.68% pour le 2 ans, -36 bps à 2.29% pour le 10 ans). Les swaps €STR ont été particulièrement volatiles en mars. Le niveau de swap €STR 3 mois continue de monter avec +16 bps, terminant à 3.05% soit son niveau le plus haut sur le mois après un plus bas à 2.75% en milieu de mois. En revanche, le swap €STR 1 an baisse de 19 bps à 3.36% avec un plus haut à 3.77% puis un plus bas à 3.01%. Le fixing de l'€STR intègre la dernière remontée de taux de la BCE (+50pbs) avec un fixing à 2.88% au 31 mars. Sur le marché monétaire, les niveaux à 3 mois et 1 an des émetteurs bancaires français est stable à €STR +5 et +30 en moyenne. Dans ce contexte, nous maintenons le niveau de nos poches de liquidités et continuons de privilégier les investissements sur la partie courte de la courbe tout en profitant des opportunités sur des maturités plus longues lorsque le couple rendement/risque est attractif. La durée de vie moyenne du portefeuille est restée stable à 104 jours. La WAM est maintenue faible à 2 jours, le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A- La note globale ESG ressort à C contre D+ pour l'indice de référence.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR MONETAIRE ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Monétaire ISR - I en devise EUR : 0,74% / 0,69% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part CPR Monétaire ISR - P en devise EUR : 0,57% / 0,69% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part CPR Monétaire ISR - S en devise EUR : 0,79% / 0,69% avec une Tracking Error de 0,02%,
- Part CPR Monétaire ISR - SI en devise EUR : 0,78% / 0,69% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part CPR Monétaire ISR - Z en devise EUR : 0,78% / 0,69% avec une Tracking Error de 0,01%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	877 959 476,45	698 206 851,87
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	713 221 422,43	303 930 705,85
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI IC	107 791 154,85	409 767 359,49
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 271022 FIX	129 894 929,43	130 000 000,00
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 281022 FIX -0.2	100 122 149,02	100 000 000,00
BANCO SANTANDER SA 270722 FIX -0.43	100 108 812,72	100 000 000,00
INTE BANK LUXE ZCP 03-02-23	99 449 189,61	100 000 000,00
ENGIE SA 300123 OIEST 0.06	95 000 000,00	95 000 000,00
ANTALIS ZCP 28-10-22	90 925 037,36	91 000 000,00
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 291122 FIX	90 879 231,60	91 000 000,00

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/03/2023
Part CPR MONETAIRE ISR I	
Frais de gestion variables acquis	17 037,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,002
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	46 546,17
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,004
Part CPR MONETAIRE ISR P	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR MONETAIRE ISR-S	
Frais de gestion variables acquis	0,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,009
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR Monétaire ISR SI	
Frais de gestion variables acquis	189 938,98
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,003
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	412 149,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,007
Part CPR MONETAIRE ISR - Z	
Frais de gestion variables acquis	53 639,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,004
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	29 621,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,003

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 524 000 657,69**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 524 000 657,69
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 845 507 785,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 1 845 507 785,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA (MADRID)	CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB HSBC FRANCE EX CCF

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	523 164 145,38
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	523 164 145,38
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	880 000,00
Total	880 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	7 683 558,58
. Autres revenus	
Total des revenus	7 683 558,58
. Frais opérationnels directs	1 939 427,29
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	1 939 427,29

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				524 000 657,69
% de l'Actif Net				5,75%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				347 549 423,33
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESORO-CCTSA ITALIE				163 173 688,55
BON Y OBLIG ESTADO STRIP ESPAGNE				8 169 243,50
ESPAGNE ESPAGNE				2 136 756,00
BON Y OBLI EST PRINCIPAL ESPAGNE				2 135 034,00

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE				524 000 657,69
---	--	--	--	----------------

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
- Actions				
- Obligations			503 124 094,93	
- OPC				
- TCN				
- Cash				
Rating				
Monnaie de la garantie				
Euro			523 164 145,38	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an			345 540 743,33	
Ouvertes			177 623 402,05	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine			512 000 173,69	
1 semaine à 1 mois			12 000 484,00	
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS BANK FRANCE				
Titres			523 164 145,38	
Cash				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC			7 683 558,58	
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC			1 939 427,29	
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

VIE DE L'OPC SUR L'EXERCICE

Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **1^{er} avril 2022**, votre FCP applique les nouvelles orientations de l'Autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise ainsi à homogénéiser l'information faite aux investisseurs et la méthodologie de calcul. La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation de maximum 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire de votre FCP dans les paragraphes destinés à la description des frais.

Depuis le **29 avril 2022**, Amundi Asset Management a été nommé en qualité de Conseiller financier de votre FCP. Aussi, le prospectus de votre FCP intègre la rubrique suivante :

- ✓ **Conseiller financier : AMUNDI Asset Management**
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP 04000036
Société par actions simplifiées, 437 574 452 RCS Paris
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS

Depuis le **1^{er} juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Simplification des paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance :**
Dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le DICI ont été mis à jour.
- **Changements d'adresses, intervenus le 1^{er} juin 2022, du siège social de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP):**
 - CACEIS Bank
Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)

 - CACEIS Fund Administration
Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
(En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)

Depuis le **23 septembre 2022**, la part Y SR (code ISIN: FR0013254349) a été regroupée dans la part P (code ISIN : FR0010745216) de votre FCP.

Ce regroupement a été réalisé sous le contrôle du Commissaire aux Comptes de votre FCP et effectué sur la base de la valeur liquidative du 22 septembre 2022 des parts Y SR et P.

En conséquence, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée en conséquence.

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Depuis le **31 mars 2023**, le montant minimum de souscription initiale sur la part Z (code ISIN : FR0014006HA6) de votre FCP est de 2 000 000€ (*en lieu et place de 10 000 000€*). La documentation juridique du FCP a été modifiée en conséquence.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée. Niveau de levier indicatif : 20,81.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Les informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat sont disponibles en annexe du présent rapport.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR MONETAIRE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts du FCP CPR MONETAIRE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR MONETAIRE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 18 juillet 2023

Paris La Défense, le 18 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS	365 347 222,44	59 897 422,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 023 000 052,86	7 029 426 967,35
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	561 815 801,70	613 140 989,04
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	561 815 801,70	613 140 989,04
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	5 065 180 970,95	5 091 559 949,34
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	5 065 180 970,95	5 091 559 949,34
Titres de créances négociables	4 876 472 989,32	4 552 370 626,47
Autres titres de créances	188 707 981,63	539 189 322,87
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	870 478 722,22	599 941 595,78
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	870 478 722,22	599 941 595,78
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	524 077 961,73	724 555 535,88
Créances représentatives de titres reçus en pension	524 077 961,73	724 555 535,88
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 446 596,26	228 897,31
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	1 446 596,26	228 897,31
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	10 157 421,63	3 888,19
Opérations de change à terme de devises		
Autres	10 157 421,63	3 888,19
COMPTES FINANCIERS	1 797 931 713,55	1 730 038 653,72
Liquidités	1 797 931 713,55	1 730 038 653,72
TOTAL DE L'ACTIF	9 196 436 410,48	8 819 366 931,26

Bilan Passif au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 109 144 257,13	8 851 045 147,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 993 231,64	-16 927 183,03
Résultat de l'exercice (a,b)	19 395 865,90	-19 705 353,71
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 113 546 891,39	8 814 412 610,52
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	225 163,23	2 737,91
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	225 163,23	2 737,91
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	225 163,23	2 737,91
DETTES	82 664 355,36	4 949 905,86
Opérations de change à terme de devises		
Autres	82 664 355,36	4 949 905,86
COMPTES FINANCIERS	0,50	1 676,97
Concours bancaires courants	0,50	1 676,97
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	9 196 436 410,48	8 819 366 931,26

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.55		70 344 963,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		45 214 871,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		20 076 886,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		50 241 297,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		19 092 663,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		9 030 352,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		12 056 074,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		13 052 907,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		75 364 765,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		6 028 037,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		9 536 883,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		9 548 271,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		9 539 948,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		9 540 750,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		70 313 127,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		29 065 761,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38		9 029 214,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		56 121 331,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		20 021 172,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50		25 038 879,00
OISEST/0.0/FIX/0.865	9 389 867,00	
OISEST/0.0/FIX/0.904	34 583 879,00	
OISEST/0.0/FIX/1.738	13 350 181,00	
OISEST/0.0/FIX/2.22	17 553 293,00	
OISEST/0.0/FIX/2.258	17 553 293,00	
OISEST/0.0/FIX/2.21	26 340 356,00	
OISEST/0.0/FIX/2.081	8 303 948,00	
OISEST/0.0/FIX/2.373	19 474 776,00	
OISEST/0.0/FIX/1.925	22 753 259,00	
OISEST/0.0/FIX/2.501	34 033 045,00	
OISEST/0.0/FIX/2.431	48 661 695,00	
OISEST/0.0/FIX/2.425	43 778 293,00	
OISEST/0.0/FIX/2.399	9 732 339,00	
OISEST/0.0/FIX/2.400	87 642 418,00	
OISEST/0.0/FIX/2.074	45 068 078,00	
OISEST/0.0/FIX/2.2	8 894 904,00	
OISEST/0.0/FIX/2.59	8 744 476,00	
OISEST/0.0/FIX/2.113	15 845 785,00	
OISEST/0.0/FIX/2.113	4 951 807,00	

Hors-Bilan au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
OISEST/0.0/FIX/2.214	22 225 664,00	
OISEST/0.0/FIX/2.59	12 639 268,00	
OISEST/0.0/FIX/2.115	39 704 575,00	
OISEST/0.0/FIX/2.277	9 897 459,00	
OISEST/0.0/FIX/2.271	11 926 947,00	
OISEST/0.0/FIX/3.03	48 378 435,00	
OISEST/0.0/FIX/2.803	39 316 976,00	
OISEST/0.0/FIX/2.367	54 671 288,00	
OISEST/0.0/FIX/2.63	39 530 758,00	
OISEST/0.0/FIX/2.741	14 775 648,00	
OISEST/0.0/FIX/2.401	16 891 891,00	
OISEST/0.0/FIX/2.524	39 642 556,00	
OISEST/0.0/FIX/2.588	19 797 920,00	
OISEST/0.0/FIX/2.999	19 350 973,00	
OISEST/0.0/FIX/2.768	8 872 720,00	
OISEST/0.0/FIX/2.515	59 585 138,00	
OISEST/0.0/FIX/2.631	34 681 866,00	
OISEST/0.0/FIX/3.08	38 683 825,00	
OISEST/0.0/FIX/3.134	43 885 134,00	
OISEST/0.0/FIX/2.983	68 885 772,00	
OISEST/0.0/FIX/2.668	12 910 312,00	
OISEST/0.0/FIX/3.0	31 491 749,00	
OISEST/0.0/FIX/2.975	15 760 072,00	
OISEST/0.0/FIX/2.904	64 164 339,00	
OISEST/0.0/FIX/2.707	19 885 064,00	
OISEST/0.0/FIX/2.834	19 836 650,00	
OISEST/0.0/FIX/3.13	8 850 923,00	
OISEST/0.0/FIX/2.637	39 905 330,00	
OISEST/0.0/FIX/3.255	15 724 401,00	
OISEST/0.0/FIX/3.325	73 661 569,00	
OISEST/0.0/FIX/2.795	9 952 695,00	
OISEST/0.0/FIX/3.367	15 706 240,00	
OISEST/0.0/FIX/3.367	13 742 960,00	
OISEST/0.0/FIX/2.701	34 911 833,00	
OISEST/0.0/FIX/2.806	49 753 829,00	
OISEST/0.0/FIX/2.716	34 912 331,00	
OISEST/0.0/FIX/3.018	19 844 058,00	
OISEST/0.0/FIX/3.42	35 337 153,00	
OISEST/0.0/FIX/2.841	17 882 865,00	
OISEST/0.0/FIX/2.853	61 594 773,00	
OISEST/0.0/FIX/2.892	49 867 463,00	
OISEST/0.0/FIX/2.893	79 810 671,00	
Autres engagements		

Hors-Bilan au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2022	31/03/2023
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 397 800,56	37,57
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 628 231,24	1 409 239,73
Produits sur titres de créances	6 391 218,49	-5 935 497,52
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 693 428,93	7 590,12
Produits sur instruments financiers à terme	2 114 907,76	
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	31 225 586,98	-4 518 630,10
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 952 963,47	6 145 445,11
Charges sur instruments financiers à terme	143 996,18	362,11
Charges sur dettes financières	2 754 779,78	7 576 603,78
Autres charges financières		
TOTAL (2)	4 851 739,43	13 722 411,00
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	26 373 847,55	-18 241 041,10
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 933 978,18	4 921 752,32
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	19 439 869,37	-23 162 793,42
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-44 003,47	3 457 439,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	19 395 865,90	-19 705 353,71

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

N°	Frais facturés à l'OPCVM (1) (2) (3)	Assiette	Taux maximum annuel / barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<ul style="list-style-type: none">• Part P : 0,30% TTC• Part I, SI et Z : 0,15% TTC• Parts Y SR et S : 0,10% TTC• Part R : 0,20% TTC
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	de 10 à 50 € par transaction selon le type d'opérations
4	Commission de surperformance	Actif net	<ul style="list-style-type: none">• Part P, I, S, R, SI et Z⁽⁴⁾: 10% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.• Part Y SR : N/A

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Commission de surperformance

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

10 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.

La commission de surperformance est prélevée annuellement.

Elle est perçue même si la performance au cours de l'exercice est négative. Lorsque le montant des rachats est supérieur à celui des souscriptions, la quote-part de la provision sur commission de surperformance correspondant à ce montant (rachats moins souscriptions) est définitivement acquise à la société de gestion. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR MONETAIRE ISR P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MONETAIRE ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MONETAIRE ISR SI	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MONETAIRE ISR S	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR MONETAIRE ISR Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	8 814 412 610,52	8 871 267 077,43
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	29 719 905 688,53	29 831 776 243,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-29 488 056 277,43	-29 834 442 191,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 563 889,82	20 125,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 055 893,22	-19 765 517,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	39 408,45	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3,50	
Frais de transactions	-130 911,85	-87 927,59
Différences de change	223,30	305,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	60 433 013,70	-11 418 870,25
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	40 845 109,60	-19 587 904,10
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	19 587 904,10	8 169 033,85
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	995 273,63	226 159,40
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 221 433,03	226 159,40
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-226 159,40	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	19 439 869,37	-23 162 793,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	0,07	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 113 546 891,39	8 814 412 610,52

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	561 815 801,70	6,16
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	561 815 801,70	6,16
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	188 707 981,63	2,07
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	361 492 357,58	3,97
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	3 449 288 972,11	37,85
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	1 065 691 659,63	11,69
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	5 065 180 970,95	55,58
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	1 845 507 785,00	20,25
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 845 507 785,00	20,25
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts			365 347 222,44	4,01				
Obligations et valeurs assimilées			66 270 368,14	0,73	495 545 433,56	5,44		
Titres de créances	1 953 822 582,58	21,44	3 111 358 388,37	34,14				
Opérations temporaires sur titres	500 039 957,05	5,49	24 038 004,68	0,26				
Comptes financiers							1 797 931 713,55	19,73
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,50	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 845 507 785,00	20,25						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	45 374 415,00	0,50	319 972 807,44	3,51						
Obligations et valeurs assimilées	116 964 026,10	1,28	304 310 579,23	3,34	140 541 196,37	1,54				
Titres de créances	2 162 033 453,60	23,72	2 903 147 517,35	31,86						
Opérations temporaires sur titres	524 077 961,73	5,75								
Comptes financiers	1 797 931 713,55	19,73								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	0,50									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	910 487 950,00	9,99	935 019 835,00	10,26						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	4 579,75		333,41		246,78		10,87	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers							0,50	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
CRÉANCES		
	Collatéraux	10 157 420,44
	Autres créances	1,19
TOTAL DES CRÉANCES		10 157 421,63
DETTES		
	Achats à règlement différé	79 810 671,35
	Frais de gestion fixe	1 208 901,22
	Frais de gestion variable	749 330,94
	Collatéraux	880 000,00
	Autres dettes	15 451,85
TOTAL DES DETTES		82 664 355,36
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-72 506 933,73

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR MONETAIRE ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	127 875,568	2 596 710 414,51
Parts rachetées durant l'exercice	-149 282,023	-3 033 796 184,39
Solde net des souscriptions/rachats	-21 406,455	-437 085 769,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 871,343	
Part CPR MONETAIRE ISR P		
Parts souscrites durant l'exercice	506 609,652	199 226 329,78
Parts rachetées durant l'exercice	-1 029 862,527	-404 836 613,27
Solde net des souscriptions/rachats	-523 252,875	-205 610 283,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	197 386,842	
Part CPR MONETAIRE ISR-S		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part CPR Monétaire ISR SI		
Parts souscrites durant l'exercice	1 272 195,255	25 290 108 150,40
Parts rachetées durant l'exercice	-1 252 909,185	-24 903 227 724,77
Solde net des souscriptions/rachats	19 286,070	386 880 425,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	350 113,416	
Part CPR MONETAIRE ISR - Y SR		
Parts souscrites durant l'exercice	42,998	42 221,41
Parts rachetées durant l'exercice	-1 345,634	-1 320 555,84
Solde net des souscriptions/rachats	-1 302,636	-1 278 334,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
Part CPR MONETAIRE ISR - Z		
Parts souscrites durant l'exercice	81 671,953	1 633 818 572,43
Parts rachetées durant l'exercice	-57 236,961	-1 144 875 199,16
Solde net des souscriptions/rachats	24 434,992	488 943 373,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	66 298,992	

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR MONETAIRE ISR I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR MONETAIRE ISR P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR MONETAIRE ISR-S Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Monétaire ISR SI Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR MONETAIRE ISR - Y SR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR MONETAIRE ISR - Z Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
Part CPR MONETAIRE ISR I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 119 741,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	17 037,15
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	46 546,17
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR MONETAIRE ISR P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	568 097,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR MONETAIRE ISR-S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	0,09
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR Monétaire ISR SI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 913 678,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	189 938,98
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	412 149,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
Part CPR MONETAIRE ISR - Y SR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	510,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR MONETAIRE ISR - Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	583 016,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	53 639,04
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	29 621,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/03/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	523 164 145,38
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			
Obligations			13 623 836,27
	FR001400GDG7	CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	13 623 836,27
TCN			492 235 670,68
	ITCN9536362Z	CA OISEST+0.15% 11-04-23	27 253 106,31
	ITCN9486381Z	CA OISEST+0.25% 21-07-23	40 424 909,73
	ITCN9536511Z	CA OISEST+0.28% 06-10-23	32 331 453,58
	ITCN9375161Z	CA OISEST+0.3% 04-08-23	25 285 858,92
	ITCN9386602Z	CA OISEST+0.3% 11-08-23	40 456 295,13
	ITCN9965015Z	CREDIT AGRICOLE SA 130324 OISEST 0.32	37 046 903,86
	ITCN9471513Z	CREDIT AGRICOLE SA 150923 OISEST 0.28	38 417 472,56
	ITCN9754932Z	CREDIT AGRICOLE SA 220923 OISEST 0.28	27 198 682,95
	ITCN9754933Z	CREDIT AGRICOLE SA 221223 OISEST 0.34	85 633 588,81
	ITCN9595338Z	CREDIT AGRICOLE SA 280623 OISEST 0.2	45 416 867,00
	ITCN9606695Z	CREDIT LYONNAIS 020523 OISEST 0.15	15 132 531,25
	ITCN9471668Z	CREDIT LYONNAIS 150923 OISEST 0.29	14 155 225,12
	ITCN9925216Z	CREDIT LYONNAIS 310523 OISEST 0.1	20 047 545,95
	ITCN9536512Z	CRED L OISEST+0.23% 10-07-23	28 782 758,95
	ITCN9528096Z	CRED L OISEST+0.29% 05-10-23	14 652 470,56
OPC			870 478 722,22
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	412 048 204,16
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	180 643 453,56
	FR0010413583	CPR CASH I SI	277 787 064,50
Instruments financiers à terme			1 085 278 439,00
	SWP026391401	OISEST/0.0/FIX/0.865	9 389 867,00
	SWP026400201	OISEST/0.0/FIX/0.904	34 583 879,00
	SWP027086501	OISEST/0.0/FIX/2.113	15 845 785,00
	SWP027086601	OISEST/0.0/FIX/2.113	4 951 807,00
	SWP027252201	OISEST/0.0/FIX/2.115	39 704 575,00
	SWP027065201	OISEST/0.0/FIX/2.2	8 894 904,00
	SWP026794501	OISEST/0.0/FIX/2.21	26 340 356,00
	SWP027088501	OISEST/0.0/FIX/2.214	22 225 664,00
	SWP026784901	OISEST/0.0/FIX/2.22	17 553 293,00
	SWP026786201	OISEST/0.0/FIX/2.258	17 553 293,00
	SWP027263401	OISEST/0.0/FIX/2.277	9 897 459,00
	SWP026822901	OISEST/0.0/FIX/2.373	19 474 776,00
	SWP026964401	OISEST/0.0/FIX/2.399	9 732 339,00
	SWP026971601	OISEST/0.0/FIX/2.400	87 642 418,00
	SWP026963001	OISEST/0.0/FIX/2.425	43 778 293,00
	SWP026951301	OISEST/0.0/FIX/2.431	48 661 695,00
	SWP026913601	OISEST/0.0/FIX/2.501	34 033 045,00
	SWP027468401	OISEST/0.0/FIX/2.524	39 642 556,00

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
	SWP027069001	OISEST/0.0/FIX/2.59	8 744 476,00
	SWP027246601	OISEST/0.0/FIX/2.59	12 639 268,00
	SWP027448101	OISEST/0.0/FIX/2.63	39 530 758,00
	SWP027557402	OISEST/0.0/FIX/2.631	34 681 866,00
	SWP027706701	OISEST/0.0/FIX/2.707	19 885 064,00
	SWP027822701	OISEST/0.0/FIX/2.716	34 912 331,00
	SWP027448901	OISEST/0.0/FIX/2.741	14 775 648,00
	SWP027707001	OISEST/0.0/FIX/2.834	19 836 650,00
	SWP027877301	OISEST/0.0/FIX/2.841	17 882 865,00
	SWP027878201	OISEST/0.0/FIX/2.853	61 594 773,00
	SWP027666901	OISEST/0.0/FIX/2.904	64 164 339,00
	SWP027646101	OISEST/0.0/FIX/2.983	68 885 772,00
	SWP027505101	OISEST/0.0/FIX/2.999	19 350 973,00
	SWP027660701	OISEST/0.0/FIX/3.0	31 491 749,00
	SWP027645801	OISEST/0.0/FIX/3.134	43 885 134,00
	SWP027801201	OISEST/0.0/FIX/3.325	73 661 569,00
	SWP027812901	OISEST/0.0/FIX/3.367	15 706 240,00
	SWP027813101	OISEST/0.0/FIX/3.367	13 742 960,00
Total des titres du groupe			2 461 616 668,17

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	19 395 865,90	-19 705 353,71
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	19 395 865,90	-19 705 353,71

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 303 332,41	-3 129 478,22
Total	1 303 332,41	-3 129 478,22

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	31 049,28	-1 295 157,11
Total	31 049,28	-1 295 157,11

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR-S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2,18	-2,92
Total	2,18	-2,92

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR Monétaire ISR SI		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 076 966,51	-14 602 432,21
Total	15 076 966,51	-14 602 432,21

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR - Y SR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		-3 466,10
Total		-3 466,10

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR - Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 984 515,52	-674 817,15
Total	2 984 515,52	-674 817,15

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 993 231,64	-16 927 183,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-14 993 231,64	-16 927 183,03

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 107 133,56	-2 278 715,60
Total	-1 107 133,56	-2 278 715,60

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-117 429,41	-576 389,73
Total	-117 429,41	-576 389,73

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR-S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1,55	-2,01
Total	-1,55	-2,01

OPCVM CPR MONETAIRE ISR

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR Monétaire ISR SI		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-11 630 776,41	-13 343 176,03
Total	-11 630 776,41	-13 343 176,03

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR - Y SR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		-2 600,24
Total		-2 600,24

	31/03/2023	31/03/2022
Part CPR MONETAIRE ISR - Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 137 890,71	-726 299,42
Total	-2 137 890,71	-726 299,42

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Actif net Global en EUR	3 343 446 189,89	3 663 983 242,61	8 871 267 077,43	8 814 412 610,52	9 113 546 891,39
Part CPR MONETAIRE ISR I en EUR					
Actif net	2 814 668 533,57	3 187 155 828,27	2 873 347 846,03	1 122 056 677,78	692 653 249,76
Nombre de titres	136 881,000	155 482,000	140 707,699	55 277,798	33 871,343
Valeur liquidative unitaire	20 562,88	20 498,55	20 420,68	20 298,50	20 449,53
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-59,60	-47,85	-36,49	-41,22	-32,68
Capitalisation unitaire sur résultat	2,62	-9,71	-39,05	-56,61	38,47
Part CPR MONETAIRE ISR P en EUR					
Actif net	29 469 775,79	33 623 662,17	167 759 119,61	283 599 485,76	78 123 123,94
Nombre de titres	73 548,140	84 314,430	422 984,703	720 639,717	197 386,842
Valeur liquidative unitaire	400,686	398,788	396,608	393,538	395,786
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,16	-0,93	-0,70	-0,79	-0,59
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,58	-0,83	-1,42	-1,79	0,15
Part CPR MONETAIRE ISR-S en EUR					
Actif net	389 851 643,80	369 152 890,18	2 419,12	991,02	998,80
Nombre de titres	390 256,939	370 802,738	2,426	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	998,96	995,55	997,16	991,02	998,80
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,83	-2,32	-1,13	-2,01	-1,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,22	-0,75	-1,02	-2,92	2,18
Part CPR Monétaire ISR SI en EUR					
Actif net			5 772 625 946,14	6 571 889 462,93	7 009 139 755,65
Nombre de titres			289 017,099	330 827,346	350 113,416
Valeur liquidative unitaire			19 973,30	19 865,01	20 019,62
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			-10,66	-40,33	-33,22
Capitalisation unitaire sur résultat			-5,26	-44,13	43,06

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Part CPR MONETAIRE ISR - Y SR en EUR					
Actif net	109 456 236,73	74 050 861,99	57 531 746,53	1 280 425,64	
Nombre de titres	109 934,000	74 608,950	58 184,254	1 302,636	
Valeur liquidative unitaire	995,65	992,51	988,78	982,94	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2,88	-2,31	-1,76	-1,99	
Capitalisation unitaire sur résultat	0,12	-0,48	-1,85	-2,66	
Part CPR MONETAIRE ISR - Z en EUR					
Actif net				835 585 567,39	1 333 629 763,24
Nombre de titres				41 864,000	66 298,992
Valeur liquidative unitaire				19 959,52	20 115,38
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes				-17,34	-32,24
Capitalisation unitaire sur résultat				-16,11	45,01

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
BBVA 23/02/2024	EUR	100 000 000	100 066 375,00	1,10
BRED BP 07082023	EUR	62 000 000	62 243 179,50	0,68
BRED BP 08092023	EUR	52 000 000	52 087 459,33	0,57
BRED PB 21092023	EUR	40 000 000	40 027 527,78	0,44
CRMUTARK 01122023	EUR	50 000 000	50 391 608,33	0,55
CRMUTARKE 01/08/2023	EUR	15 000 000	15 156 657,50	0,17
NATIXIS 25/04/23	EUR	45 000 000	45 374 415,00	0,50
TOTAL Dépôts			365 347 222,44	4,01
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.7% 06-04-23	EUR	38 000 000	38 253 713,33	0,42
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.7% 10-04-24	EUR	20 000 000	20 152 488,89	0,22
TOTAL ALLEMAGNE			58 406 202,22	0,64
CANADA				
Bank of Nova Scotia OISEST+1.0% 20-12-23	EUR	30 000 000	30 154 372,94	0,33
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO E3R+0.75% 01-02-24	EUR	18 000 000	18 157 808,00	0,20
CAN IMP BK E3R+0.75% 21-06-23	EUR	23 500 000	23 535 537,22	0,25
TORONTO DOMINION BANK THE E3R+0.45% 20-01-25	EUR	19 500 000	19 644 863,33	0,22
TOTAL CANADA			91 492 581,49	1,00
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	19 500 000	19 649 051,50	0,22
TOTAL ESPAGNE			19 649 051,50	0,22
ETATS-UNIS				
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	20 000 000	20 076 258,33	0,22
EATON CAPITAL UN E3R+0.25% 03-06-24	EUR	21 500 000	21 540 828,50	0,23
GEN MILLS E3R+0.29% 27-07-23	EUR	40 000 000	40 179 560,00	0,45
GEN MILLS E3R+0.3% 16-05-23	EUR	22 000 000	22 078 222,22	0,24
GEN MILLS E3R+0.4% 16-05-23	EUR	18 000 000	18 068 310,00	0,20
PROLOGIS EURO FINANCE LLC E3R+0.2% 08-02-24	EUR	10 700 000	10 729 928,79	0,12
TOTAL ETATS-UNIS			132 673 107,84	1,46
FRANCE				
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	6 800 000	6 834 106,91	0,07
BNP PAR E3R+0.3% 24-02-25 EMTN	EUR	19 000 000	19 019 762,64	0,21
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	13 600 000	13 623 836,27	0,15
SG OISEST+0.05% 14-02-24 EMTN	EUR	36 000 000	36 115 995,20	0,39
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.75% 27-07-23	EUR	22 000 000	22 115 148,00	0,25
TOTAL FRANCE			97 708 849,02	1,07
LUXEMBOURG				
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.7% 21-07-23	EUR	7 000 000	7 034 974,92	0,08
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.75% 27-08-23	EUR	20 000 000	20 028 608,89	0,22
TOTAL LUXEMBOURG			27 063 583,81	0,30
PAYS-BAS				
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.2% 18-11-23	EUR	40 000 000	40 096 647,78	0,43

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.75% 23-06-23	EUR	15 000 000	15 028 243,33	0,16
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.75% 25-08-23	EUR	21 000 000	21 050 409,33	0,24
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES NV E3R+0.7% 26-11-23	EUR	13 000 000	13 045 968,00	0,14
TOTAL PAYS-BAS			89 221 268,44	0,97
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 13-09-23	EUR	32 400 000	32 523 411,60	0,36
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 15-11-23	EUR	13 000 000	13 077 745,78	0,14
TOTAL SUEDE			45 601 157,38	0,50
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			561 815 801,70	6,16
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			561 815 801,70	6,16
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
BNP PARIBAS FORTIS SA 081123 FIX 3.35	EUR	45 000 000	44 060 747,79	0,48
LVMH FINANCE BELGIQUE SA 070623 FIX 2.841	EUR	18 000 000	17 896 225,25	0,20
LVMH FINANCE BELGIQUE SA 070623 FIX 2.8535	EUR	62 000 000	61 642 553,64	0,68
TOTAL BELGIQUE			123 599 526,68	1,36
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER SA 100823 FIX 2.95	EUR	40 000 000	39 541 565,58	0,43
ENDESA SA 110423 FIX 2.825	EUR	35 000 000	34 970 264,59	0,38
TOTAL ESPAGNE			74 511 830,17	0,81
ETATS-UNIS				
FIDELITY NATION 280423 FIX 3.05	EUR	80 000 000	79 817 695,05	0,88
TOTAL ETATS-UNIS			79 817 695,05	0,88
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP. 051023 FIX 2.47	EUR	27 000 000	26 528 482,36	0,29
NORDEA BANK ABP. 090623 OISEST 0.05	EUR	25 000 000	25 042 454,17	0,28
NORDEA BANK ABP. 170423 OISEST 0.04	EUR	40 000 000	40 194 105,09	0,44
NORDEA BKP ZCP 05-10-23	EUR	8 500 000	8 351 559,26	0,09
NORDEA BKP ZCP 24-07-23	EUR	35 000 000	34 644 456,57	0,38
TOTAL FINLANDE			134 761 057,45	1,48
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE SA 050423 FIX 2.45	EUR	12 000 000	11 995 680,58	0,13
ARVAL SERVICE LEASE SA 130723 FIX 3.02	EUR	15 000 000	14 861 493,01	0,16
ARVAL SERVICE LEASE SA 130723 FIX 3.02	EUR	9 000 000	8 916 895,80	0,10
ARVAL SERVICE LEASE SA 220823 FIX 3.35	EUR	9 000 000	8 880 454,60	0,09
BFCM (BANQUE FEDE 030723 OISEST 0.2	EUR	26 000 000	26 204 768,20	0,29
BFCM (BANQUE FEDE 070723 OISEST 0.2	EUR	40 000 000	40 408 097,42	0,44
BFCM (BANQUE FEDE 131123 OISEST 0.2	EUR	16 000 000	16 023 478,40	0,18
BFCM (BANQUE FEDE 140823 OISEST 0.3	EUR	45 000 000	45 359 606,25	0,50
BFCM (BANQUE FEDE 140923 OISEST 0.2	EUR	16 000 000	16 057 981,67	0,18
BFCM (BANQUE FEDE 150923 OISEST 0.3	EUR	27 000 000	27 214 871,45	0,30
BFCM (BANQUE FEDER 011223 OISEST 0.28	EUR	13 000 000	13 067 073,64	0,15
BFCM (BANQUE FEDER 100723 OISEST 0.22	EUR	18 000 000	18 190 444,50	0,20

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM (BANQUE FEDER 111223 OISEST 0.28	EUR	16 000 000	16 097 658,84	0,17
BFCM (BANQUE FEDER 120423 OISEST 0.18	EUR	23 000 000	23 231 814,58	0,25
BFCM (BANQUE FEDER 271023 OISEST 0.24	EUR	32 500 000	32 809 223,96	0,36
BFCM B OISEST+0.15% 03-04-23	EUR	39 000 000	39 368 192,72	0,44
BFCM B OISEST+0.2% 07-08-23	EUR	23 000 000	23 227 158,93	0,25
BFCM B OISEST+0.23% 03-10-23	EUR	18 000 000	18 180 760,80	0,20
BNP PA OISEST+0.18% 04-05-23	EUR	9 000 000	9 092 368,57	0,10
BNP PA OISEST+0.19% 05-07-23	EUR	45 000 000	45 445 215,13	0,50
BNP PA OISEST+0.21% 03-11-23	EUR	8 000 000	8 035 348,62	0,09
BNP PARIBAS 010623 OISEST 0.18	EUR	35 000 000	35 359 803,29	0,39
BNP PARIBAS 020523 FIX 3.03	EUR	100 000 000	99 748 308,42	1,09
BNP PARIBAS 040823 OISEST 0.2	EUR	29 000 000	29 267 499,36	0,32
BNP PARIBAS 081223 OISEST 0.27	EUR	32 000 000	32 199 433,22	0,35
BNP PARIBAS 090623 OISEST 0.16	EUR	26 000 000	26 226 067,43	0,29
BNP PARIBAS 100723 OISEST 0.2	EUR	32 000 000	32 335 930,94	0,35
BNP PARIBAS 101023 OISEST 0.22	EUR	5 000 000	5 029 917,41	0,05
BNP PARIBAS 310723 OISEST 0.18	EUR	9 000 000	9 082 894,34	0,10
BNP PARIBAS 311023 OISEST 0.24	EUR	40 000 000	40 383 264,40	0,44
BPCE OISEST+0.2% 02-05-23	EUR	10 000 000	10 102 991,09	0,11
BPCE OISEST+0.25% 02-08-23	EUR	80 000 000	80 864 740,97	0,89
BPCE OISEST+0.25% 07-09-23	EUR	29 000 000	29 292 308,95	0,32
BPCE OISEST+0.27% 10-10-23	EUR	14 000 000	14 141 201,83	0,16
BPCE OISEST+0.27% 22-09-23	EUR	38 500 000	38 907 043,71	0,43
BPCE SA 060324 OISEST 0.32	EUR	33 500 000	33 567 462,38	0,37
BPCE SA 071123 OISEST 0.27	EUR	39 000 000	39 357 185,40	0,44
BPCE SA 080124 OISEST 0.31	EUR	16 000 000	16 068 002,17	0,17
BPCE SA 080224 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 041 363,83	0,11
BPCE SA 131123 OISEST 0.29	EUR	12 000 000	12 070 239,11	0,13
BPCE SA 150523 OISEST 0.2	EUR	67 000 000	67 690 039,69	0,74
BPCE SA 200224 OISEST 0.32	EUR	13 000 000	13 041 103,62	0,15
BPCE SA 240723 OISEST 0.23	EUR	33 500 000	33 847 254,95	0,37
BPCE SA 260523 OISEST 0.19	EUR	18 000 000	18 166 691,66	0,20
BPCE SA 310823 OISEST 0.22	EUR	19 000 000	19 175 604,84	0,21
BRED BANQUE POPULAIRE 130623 OISEST 0.1	EUR	29 000 000	29 042 768,87	0,31
CAIS C OISEST+0.18% 22-05-23	EUR	40 000 000	40 373 143,13	0,44
CA OISEST+0.15% 11-04-23	EUR	27 000 000	27 253 106,31	0,30
CA OISEST+0.25% 21-07-23	EUR	40 000 000	40 424 909,73	0,45
CA OISEST+0.28% 06-10-23	EUR	32 000 000	32 331 453,58	0,35
CA OISEST+0.3% 04-08-23	EUR	25 000 000	25 285 858,92	0,28
CA OISEST+0.3% 11-08-23	EUR	40 000 000	40 456 295,13	0,44
CREDIT AGRICOLE SA 130324 OISEST 0.32	EUR	37 000 000	37 046 903,86	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 150923 OISEST 0.28	EUR	38 000 000	38 417 472,56	0,42
CREDIT AGRICOLE SA 220923 OISEST 0.28	EUR	27 000 000	27 198 682,95	0,30
CREDIT AGRICOLE SA 221223 OISEST 0.34	EUR	85 000 000	85 633 588,81	0,94
CREDIT AGRICOLE SA 280623 OISEST 0.2	EUR	45 000 000	45 416 867,00	0,50

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 140823 OISEST 0.21	EUR	10 000 000	10 087 346,63	0,11
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 180923 O	EUR	36 000 000	36 314 412,86	0,39
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 180923 OISEST 0.24	EUR	25 000 000	25 220 637,33	0,28
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 290523 OISEST 0.18	EUR	42 500 000	42 890 071,61	0,47
CREDIT LYONNAIS 020523 OISEST 0.15	EUR	15 000 000	15 132 531,25	0,17
CREDIT LYONNAIS 150923 OISEST 0.29	EUR	14 000 000	14 155 225,12	0,16
CREDIT LYONNAIS 310523 OISEST 0.1	EUR	20 000 000	20 047 545,95	0,22
CREDIT MUTUEL ARKEA 060423 OISEST 0.19	EUR	30 000 000	30 303 154,17	0,33
CREDIT MUTUEL ARKEA 240523 OISEST 0.17	EUR	5 000 000	5 046 017,40	0,05
CRED L OISEST+0.23% 10-07-23	EUR	28 500 000	28 782 758,95	0,32
CRED L OISEST+0.29% 05-10-23	EUR	14 500 000	14 652 470,56	0,16
CRED M OISEST+0.2% 10-07-23	EUR	10 000 000	10 097 722,00	0,11
CRED M OISEST+0.27% 10-10-23	EUR	10 000 000	10 103 087,78	0,11
DANONE SA 130423 FIX 2.405	EUR	55 000 000	54 944 771,35	0,60
DANONE SA 130623 FIX 3.075	EUR	20 000 000	19 873 352,47	0,22
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 060423 FIX 2.755	EUR	40 000 000	39 983 148,95	0,44
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 100523 FIX 2.92	EUR	50 000 000	49 835 845,56	0,55
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 240423 FIX 2.99	EUR	50 000 000	49 905 328,02	0,55
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 260523 FIX 2.7	EUR	35 000 000	34 836 813,92	0,38
ENGIE SA 020523 OISEST 0.1	EUR	30 000 000	30 126 346,85	0,33
ENGIE SA 060423 OISEST 0.09	EUR	11 000 000	11 021 579,68	0,12
ENGIE SA 110423 OISEST 0.08	EUR	50 000 000	50 084 795,36	0,55
ENGIE SA 110423 OISEST 0.09	EUR	11 000 000	11 019 515,03	0,12
KERING FINANCE (EX PPR FINANCE) 090523 FIX 2.805	EUR	10 000 000	9 970 194,68	0,11
LA BANQUE POSTALE 201223 OISEST 0.27	EUR	27 000 000	27 170 127,63	0,29
LA BANQUE POSTALE 240423 OISEST 0.1	EUR	45 000 000	45 247 051,63	0,50
NATIXIS 080523 OISEST 0.18	EUR	40 000 000	40 351 206,33	0,45
NATIXIS 120124 OISEST 0.33	EUR	44 000 000	44 262 945,85	0,49
SG OISEST+0.2% 30-06-23	EUR	90 000 000	90 840 279,40	1,00
SG OISEST+0.28% 08-09-23	EUR	23 500 000	23 765 897,47	0,26
SG OISEST+0.28% 14-08-23	EUR	47 500 000	48 043 723,03	0,53
SG OISEST+0.3% 07-11-23	EUR	91 000 000	91 875 394,07	1,01
SG OISEST+0.3% 10-11-23	EUR	34 000 000	34 324 781,79	0,38
SG OISEST+0.3% 31-10-23	EUR	27 000 000	27 271 246,32	0,30
SOCIETE GENERALE SA 071223 OISEST 0.32	EUR	45 000 000	45 383 949,44	0,50
SOCIETE GENERALE SA 080324 OISEST 0.38	EUR	56 000 000	56 157 949,74	0,62
SOCIETE GENERALE SA 151223 OISEST 0.25	EUR	10 000 000	10 031 583,94	0,11
SOCIETE GENERALE SA 220324 OISEST 0.38	EUR	31 000 000	31 046 174,27	0,34
SOCIETE GENERALE SA 231123 OISEST 0.32	EUR	35 000 000	35 321 111,19	0,39
SOCIETE GENERALE SA 310124 OISEST 0.37	EUR	34 000 000	34 196 214,57	0,38
SOCIETE GENERALE SA 310523 OISEST 0.22	EUR	59 000 000	59 628 290,91	0,65
SOCIETE GENERALE SA 311023 OISEST 0.25	EUR	24 000 000	24 113 294,68	0,27
VEOLIA ENVIRONNEMENT 160523 OISEST 0.065	EUR	30 000 000	30 034 796,07	0,32
TOTAL FRANCE			3 101 016 683,34	34,03

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
BARCLAYS BANK PLC 020523 OISEST 0.22	EUR	38 000 000	38 395 615,45	0,43
BARCLAYS BANK PLC 170523 OISEST 0.22	EUR	19 000 000	19 163 494,00	0,21
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 090523 FIX 2.81	EUR	13 000 000	12 959 076,42	0,14
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 110423	EUR	45 500 000	45 462 977,98	0,50
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 110923 FIX 3.62	EUR	14 000 000	13 786 099,46	0,15
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 130623	EUR	40 000 000	39 748 154,57	0,44
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 170423	EUR	16 000 000	15 979 130,24	0,17
TOTAL IRLANDE			185 494 548,12	2,04
ITALIE				
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 050523 FIX 2.89	EUR	20 000 000	19 944 036,02	0,22
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 310523 FIX 3.025	EUR	20 000 000	19 898 006,14	0,21
UNICREDIT SPA 080923 FIX 3.555	EUR	75 000 000	73 882 614,66	0,81
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 100823 FIX 3.21	EUR	32 000 000	31 620 626,74	0,35
UNICREDIT ZCP 06-04-23	EUR	40 000 000	39 983 838,38	0,44
TOTAL ITALIE			185 329 121,94	2,03
LUXEMBOURG				
INTESA SANPAOLO 080823 FIX 3.235	EUR	70 000 000	69 178 236,23	0,76
INTESA SANPAOLO 100723 FIX 3.105	EUR	65 000 000	64 424 297,89	0,70
INTESA SANPAOLO 160523 FIX 2.455	EUR	22 500 000	22 415 363,47	0,25
INTESA SANPAOLO 170423 FIX 2.305	EUR	5 000 000	4 993 478,20	0,05
INTESA SANPAOLO 170523 FIX 2.705	EUR	40 000 000	39 845 995,16	0,44
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 110923 FIX 3.62	EUR	16 000 000	15 755 542,24	0,17
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 12052	EUR	10 000 000	9 965 903,62	0,11
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 140923 FIX 3.67	EUR	36 000 000	35 438 569,30	0,39
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 170423 FIX 2.56	EUR	17 000 000	16 977 825,88	0,19
MEDI INTL LUX ZCP 31-08-23	EUR	16 000 000	15 777 502,16	0,17
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 310523 FIX 2.805	EUR	20 000 000	19 897 234,10	0,22
MEDIOBANCA INTERNATIONAL 310723 FIX 3.205	EUR	16 000 000	15 826 689,83	0,17
TOTAL LUXEMBOURG			330 496 638,08	3,62
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV 220124 FIX 3.29	EUR	20 000 000	19 467 841,27	0,22
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 270423 FIX 2.785	EUR	60 000 000	59 866 392,40	0,66
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 110423 FIX 2.755	EUR	35 000 000	34 970 349,03	0,38
ING BANK N.V. 011223 FIX 2.87	EUR	13 000 000	12 704 807,02	0,14
ING BANK N.V. 101123 FIX 2.89	EUR	9 000 000	8 814 962,30	0,10
ING BANK N.V. 110523 FIX 2.35	EUR	9 000 000	8 970 563,11	0,09
ING BANK N.V. 140423 OISEST 0.14	EUR	27 000 000	27 247 811,66	0,30
ING BANK N.V. 210723 FIX 1.16	EUR	9 500 000	9 408 989,34	0,10
ING BANK N.V. 260124 FIX 3.365	EUR	40 000 000	38 855 797,05	0,43
ING BANK N.V. 271023 OISEST 0.31	EUR	9 000 000	9 097 915,95	0,10
NATWEST MARKETS NV 110423 FIX 2.02	EUR	13 500 000	13 490 490,33	0,15
TOTAL PAYS-BAS			242 895 919,46	2,67
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 010623 OISEST 0.22	EUR	31 000 000	31 236 112,16	0,35
BARCLAYS BANK PLC 100523 OISEST 0.22	EUR	65 000 000	65 577 679,37	0,72

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BARCLAYS BANK PLC 100823 OISEST 0.2	EUR	10 000 000	10 035 690,28	0,11
BARCLAYS BANK PLC 110423 OISEST 0.22	EUR	34 000 000	34 297 131,29	0,38
BARCLAYS BANK PLC 120623 OISEST 0.13	EUR	14 000 000	14 019 252,36	0,15
BARCLAYS BANK PLC 210823 OISEST 0.23	EUR	37 000 000	37 136 851,08	0,41
BARCLAYS BANK PLC 220823 OISEST 0.23	EUR	7 000 000	7 025 879,70	0,08
BARCLAYS BANK PLC 250723 OISEST 0.21	EUR	24 000 000	24 108 970,13	0,26
BARCLAYS BANK PLC 270723 OISEST 0.2	EUR	16 000 000	16 000 182,56	0,17
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC 170423	EUR	23 000 000	22 973 764,54	0,25
NORD BKP LOND BRAN ZCP 04-10-23	EUR	36 000 000	35 374 970,26	0,39
THE TORONTO-DOM 111023 FIX 2.66	EUR	20 000 000	19 718 798,97	0,21
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 210923 OISES	EUR	15 500 000	15 514 847,14	0,17
TOTAL ROYAUME-UNI			333 020 129,84	3,65
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 201023	EUR	35 000 000	34 338 077,03	0,38
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 271023 FIX 2.76	EUR	45 000 000	44 115 493,80	0,48
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 050124 FIX 3.31	EUR	50 000 000	48 700 692,31	0,54
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 261023 FIX 2.69	EUR	90 000 000	88 250 827,85	0,97
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 261023 FIX 2.72	EUR	50 000 000	49 028 237,69	0,54
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 271023 FIX 2.72	EUR	10 000 000	9 804 492,14	0,10
TOTAL SUEDE			274 237 820,82	3,01
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			5 065 180 970,95	55,58
TOTAL Titres de créances			5 065 180 970,95	55,58
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	410	412 048 204,16	4,52
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	1 800	180 643 453,56	1,98
CPR CASH I SI	EUR	25	277 787 064,50	3,05
TOTAL FRANCE			870 478 722,22	9,55
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			870 478 722,22	9,55
TOTAL Organismes de placement collectif			870 478 722,22	9,55
Titres reçus en pension				
ESPAGNE				
ESPAGNE 0% 30/07/41	EUR	4 300 000	2 064 000,00	0,02
SPAIN 0% STRIP 30/07/2040	EUR	4 100 000	2 050 000,00	0,02
SPAIN GOVERNMENT BOND COUPON STRIP ZCP 30-07-33	EUR	3 000 000	2 013 300,00	0,02
SPAIN GOVERNMENT BOND COUPON STRIP ZCP 31-10-31	EUR	2 700 000	1 984 500,00	0,02
SPAIN GOVERNMENT BOND COUPON STRIP ZCP 31-10-33	EUR	2 900 000	1 957 500,00	0,02
SPAIN GOVERNMENT BOND COUPON STRIP ZCP 31-10-34	EUR	3 000 000	1 930 500,00	0,03
TOTAL ESPAGNE			11 999 800,00	0,13
ITALIE				
BTP ITALY 5% 01/08/39	EUR	2 000 000	2 100 000,00	0,02
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	EUR	2 200 000	2 061 400,00	0,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-04-26	EUR	115 000 000	104 000 000,00	1,15

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	2 680 000	3 040 373,69	0,03
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.35% 15-09-24	EUR	13 600 000	17 000 000,00	0,19
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	EUR	140 000 000	136 360 000,00	1,50
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	EUR	1 955 000	1 847 084,00	0,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.4% 28-03-25	EUR	80 000 000	80 000 000,00	0,88
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 15-01-26	EUR	2 000 000	1 991 000,00	0,02
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.55% 15-09-25	EUR	2 000 000	2 030 000,00	0,02
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.75% 15-10-30	EUR	102 000 000	100 971 000,00	1,11
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.8% 15-10-28	EUR	60 000 000	60 600 000,00	0,66
TOTAL ITALIE			512 000 857,69	5,62
TOTAL Titres reçus en pension			524 000 657,69	5,75
Indemnités sur titres reçus en pension			77 304,04	
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/0.865	EUR	9 389 867	89 627,95	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.904	EUR	34 583 879	327 694,87	
OISEST/0.0/FIX/1.738	EUR	13 350 181	171,32	
OISEST/0.0/FIX/1.925	EUR	22 753 259	-557,50	
OISEST/0.0/FIX/2.074	EUR	45 068 078	-7 028,27	
OISEST/0.0/FIX/2.081	EUR	8 303 948	35 949,85	
OISEST/0.0/FIX/2.113	EUR	4 951 807	-284,46	
OISEST/0.0/FIX/2.113	EUR	15 845 785	-910,29	
OISEST/0.0/FIX/2.115	EUR	39 704 575	5 878,23	
OISEST/0.0/FIX/2.2	EUR	8 894 904	-380,14	
OISEST/0.0/FIX/2.21	EUR	26 340 356	78 966,68	
OISEST/0.0/FIX/2.214	EUR	22 225 664	2 531,77	
OISEST/0.0/FIX/2.22	EUR	17 553 293	49 476,47	
OISEST/0.0/FIX/2.258	EUR	17 553 293	42 770,34	
OISEST/0.0/FIX/2.271	EUR	11 926 947	686,14	
OISEST/0.0/FIX/2.277	EUR	9 897 459	3 311,61	
OISEST/0.0/FIX/2.367	EUR	54 671 288	1 808,09	
OISEST/0.0/FIX/2.373	EUR	19 474 776	35 731,57	
OISEST/0.0/FIX/2.399	EUR	9 732 339	28 258,94	
OISEST/0.0/FIX/2.400	EUR	87 642 418	263 019,43	
OISEST/0.0/FIX/2.401	EUR	16 891 891	947,55	
OISEST/0.0/FIX/2.425	EUR	43 778 293	115 510,81	
OISEST/0.0/FIX/2.431	EUR	48 661 695	121 545,21	
OISEST/0.0/FIX/2.501	EUR	34 033 045	44 724,67	
OISEST/0.0/FIX/2.515	EUR	59 585 138	2 464,44	
OISEST/0.0/FIX/2.524	EUR	39 642 556	4 414,70	
OISEST/0.0/FIX/2.588	EUR	19 797 920	3 177,16	
OISEST/0.0/FIX/2.59	EUR	8 744 476	16 808,03	

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/2.59	EUR	12 639 268	42 483,50	
OISEST/0.0/FIX/2.63	EUR	39 530 758	1 880,86	
OISEST/0.0/FIX/2.631	EUR	34 681 866	2 494,15	
OISEST/0.0/FIX/2.637	EUR	39 905 330	123,85	
OISEST/0.0/FIX/2.668	EUR	12 910 312	255,26	
OISEST/0.0/FIX/2.701	EUR	34 911 833	-83,45	
OISEST/0.0/FIX/2.707	EUR	19 885 064	-44,30	
OISEST/0.0/FIX/2.716	EUR	34 912 331	-261,52	
OISEST/0.0/FIX/2.741	EUR	14 775 648	-280,37	
OISEST/0.0/FIX/2.768	EUR	8 872 720	767,91	
OISEST/0.0/FIX/2.795	EUR	9 952 695	94,15	
OISEST/0.0/FIX/2.803	EUR	39 316 976	991,07	
OISEST/0.0/FIX/2.806	EUR	49 753 829	406,00	
OISEST/0.0/FIX/2.834	EUR	19 836 650	-1 567,68	
OISEST/0.0/FIX/2.841	EUR	17 882 865	3 984,75	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.853	EUR	61 594 773	11 957,68	
OISEST/0.0/FIX/2.892	EUR	49 867 463	-209,67	
OISEST/0.0/FIX/2.893	EUR	79 810 671	-557,45	
OISEST/0.0/FIX/2.904	EUR	64 164 339	-8 611,53	
OISEST/0.0/FIX/2.975	EUR	15 760 072	-3 273,65	
OISEST/0.0/FIX/2.983	EUR	68 885 772	-11 786,11	
OISEST/0.0/FIX/2.999	EUR	19 350 973	31 293,97	
OISEST/0.0/FIX/3.0	EUR	31 491 749	-6 708,26	
OISEST/0.0/FIX/3.018	EUR	19 844 058	-4 257,58	
OISEST/0.0/FIX/3.03	EUR	48 378 435	30 389,57	
OISEST/0.0/FIX/3.08	EUR	38 683 825	42 178,98	
OISEST/0.0/FIX/3.13	EUR	8 850 923	-4 522,47	
OISEST/0.0/FIX/3.134	EUR	43 885 134	1 818,73	
OISEST/0.0/FIX/3.255	EUR	15 724 401	-13 470,36	
OISEST/0.0/FIX/3.325	EUR	73 661 569	-76 947,21	
OISEST/0.0/FIX/3.367	EUR	15 706 240	-19 195,24	
OISEST/0.0/FIX/3.367	EUR	13 742 960	-16 795,84	
OISEST/0.0/FIX/3.42	EUR	35 337 153	-47 429,88	
TOTAL Swaps de taux			1 221 433,03	0,02
TOTAL Autres instruments financiers à terme			1 221 433,03	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			1 221 433,03	0,02

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			10 157 421,63	0,11
Dettes			-82 664 355,36	-0,91
Comptes financiers			1 797 931 713,05	19,73
Actif net			9 113 546 891,39	100,00

Part CPR MONETAIRE ISR - Z	EUR	66 298,992	20 115,38
Part CPR MONETAIRE ISR P	EUR	197 386,842	395,786
Part CPR MONETAIRE ISR-S	EUR	1,000	998,80
Part CPR Monétaire ISR SI	EUR	350 113,416	20 019,62
Part CPR MONETAIRE ISR I	EUR	33 871,343	20 449,53

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Monétaire ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695002ISB0EI3SDYB76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,73%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,83 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,05 (D+)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

▪

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2022 au 31/03/2023**

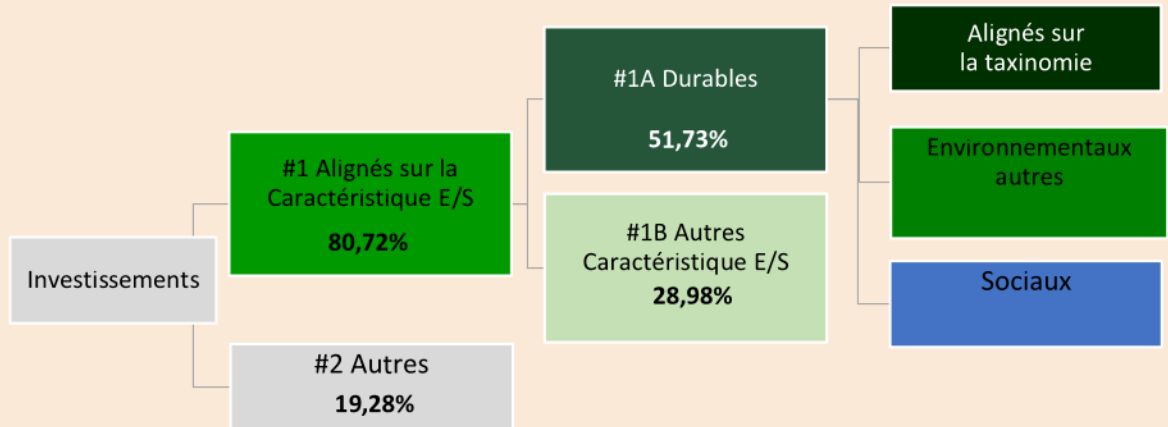
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)	Fonds	4,45%	FRA
CPR CASH -I-	Fonds	3,00%	FRA
CCTS FRN 10/30	Emprunts d'Etats	2,12%	ITA
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Fonds	1,95%	FRA
BTPS 2.65% 12/27 5Y	Emprunts d'Etats	1,47%	ITA
BTPS IE IE 0.1% 05/23 CPI	Emprunts d'Etats	1,14%	ITA
BTPS 0% 04/26	Emprunts d'Etats	1,12%	ITA
BTPS 0.25% 03/28 7Y	Emprunts d'Etats	1,09%	ITA
DAT 23/02/24 BBVI EUR V ESTR OIS +0.06 P	Autres	1,08%	ESP
NCP 02/05/23 BNPP EUR F 3.03	Bancaire	1,08%	FRA
NMTN 07/11/23 SOGN EUR V ESTR OIS +0.3	Autres	0,99%	FRA
NCP 30/06/23 SOGN EUR V ESTR OIS +0.2	Bancaire	0,98%	FRA
RCP 26/10/23 SHBS EUR F 2.69	Bancaire	0,95%	SWE
NCP 22/12/23 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Bancaire	0,93%	FRA
BTPS IE 3.1% 09/26	Emprunts d'Etats	0,91%	ITA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Bancaire	42,99%
Autres	11,10%
Emprunts d'Etats	11,07%

<i>Fonds</i>	9,41%
<i>Biens de Consommation de Base</i>	2,97%
<i>Consommation Discrétionnaire</i>	2,30%
<i>Appartenant au gouvernement sans garantie</i>	1,89%
<i>Électricité</i>	1,40%
<i>Gaz naturel</i>	1,11%
<i>Technologie</i>	0,86%
<i>Actifs hypothécaires</i>	0,48%
<i>Autres services aux collectivités</i>	0,32%
<i>Biens d'équipement</i>	0,23%
<i>Communications</i>	0,22%
<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	0,12%
<i>Autres institutions financières</i>	0,07%
<i>Liquidités</i>	13,48%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés

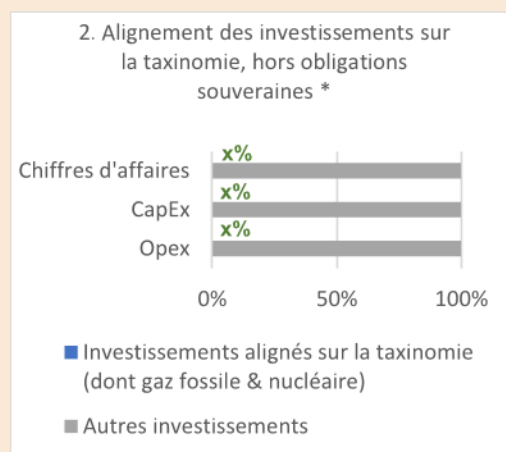
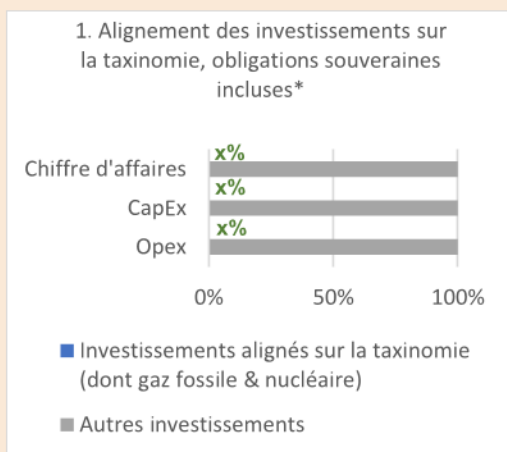
dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Non Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant

de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Loi Energie Climat (LEC)

@@@LEC